

CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024, A 19 H 30,
A LA SOCIET'HALLE
PROCES-VERBAL N° 394

Ordre du jour

- a) Rapport du Conseil municipal relatif à la motion urgente du Centre portant sur l'opportunité de la vente du réseau électrique (N°1767 – MO 721).** Présentation par la société E-Cube Strategy Consultants à Lausanne. Durée : 30 minutes. (page 3)
- b) Séance ordinaire du Conseil de Ville**
1. Appel (page 8)
 2. Déclarations de groupes (page 9)
 3. Procès-verbal N° 393 du 28 octobre 2024 (page 9)
 4. Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2025, selon les dispositions des articles 6 et 49 du Règlement du Conseil de Ville :
 - a) du/de la Président(e)
 - b) du/de la 1^{er(e)} Vice-Président(e)
 - c) du/de la 2^e Vice-Président(e)
 - d) des deux scrutateurs
 5. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2024) (page 11)
 6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la planification financière 2024-2029 (page 13)
 7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier pour l'année 2025 (page 13)
 8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2025 (page 15)
 9. Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Pour l'introduction d'un congé menstruel » (N° 1837 – MO 743 (page 19)
 10. Réponse du Conseil municipal au postulat du PCSI intitulé : « Repensons les foires ! » (N° 1841 – PO 155) (page 23)
 11. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Benoit Marchand (Moutier à Venir) intitulée : « Ramassage des déchets encombrants et déchets verts dans la République et Canton du Jura » (N° 1838 – IN 525) (page 25)
 12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Centre relative à une déchetterie centralisée (N° 1840 – IN 526) (page 26)
 13. Réponse du Conseil municipal à la Question écrite du PSA intitulée : « Quelles perspectives pour les collaborations intercantionales suite à l'entrée de Moutier dans la République et Canton du Jura ? » (N° 1843 – QU 422) (page 28)
 14. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal (page 29)
 15. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 30)
 16. Communications (page 30)
 17. Questions orales (page 30)
 18. Divers (page 31)
-

Affaires en suspens

- **N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse : 10.02.2023** (réponse fournie selon avancée de la procédure)
Question écrite de M. Léonard Paget intitulée : « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier »
- **N° 1836 – IN 524 | Délai de réponse : 31.12.2024**
Interpellation du PSA intitulée : « Sécurité autour des écoles primaires du Clos et de Chantermerle »
- **N° 1844 – MO 745 | Délai de réponse : 28.01.2025**
Motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant l'étude de la réalisation d'un parking souterrain sous le futur MacDonald
- **N° 1845 – PO 156 | Délai de réponse : 07.04.2025**
Postulat de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulé : « La Bible de Moutier-Grandval doit nous être restituée »
- **N° 1846 – MO 756 | Délai de réponse : 11.05.2025**
Motion de Moutier à Venir intitulée : « Restitution du monument sur l'esplanade de l'Eglise St-Germain »
- **N° 1847 – MO 747 | Délai de réponse : 11.05.2025**
Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Optimiser les correspondances entre les trains IC/RE et les bus de la ligne 20 de TUM »
- **N° 1848 – MO 748 | Délai de réponse : 11.05.2025**
Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Pour l'adhésion de Moutier à l'association transports et environnement (ATE) »
- **N° 1849 – MO 749 | Délai de réponse : 11.05.2025**
Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Pour que Moutier rejoigne le Syndicat d'agglomération de Delémont »
- **N° 1850 – QU 423 | Délai de réponse : 11.03.2025**
Question écrite des Jeunes progressistes de gauche intitulée : Transfert de Moutier dans la République et Canton du Jura : quid de l'école inclusive ? »
- **N° 1851 – QU 424 | Délai de réponse : 11.03.2025**
Question écrite de M. Christophe Nicoulin (Le Centre) intitulée : « Quid de la Société d'Embellissement et de Développement de Moutier (SEDM) ? »

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « **Documentation des séances du Conseil de Ville** », puis cliquer sur 2024 et finalement sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documents-des-seances-du-conseil-de-ville>).
- Les interventions parlementaires en suspens sont consultables sur le site internet : www.moutier.ch, inscrire « Interventions parlementaires en suspens » dans la barre de recherche ou « Registre des interventions parlementaires ».
- Vous trouverez en annexe les **dates des séances du Bureau et du Conseil de Ville pour l'année 2025**.
- **A l'issue de la séance, les membres du Conseil municipal et du Conseil de Ville sont cordialement invités à une verrée dînatoire à la Sociét'halle.**

INTRODUCTION

M. Bastien Eschmann, Président : Mesdames, Messieurs, chers collègues, Madame, Messieurs les membres du Conseil municipal, Mesdames, Messieurs, bienvenue à cette dernière séance de l'année 2024.

En ce début de séance je vous informe que M. Alain Claude, RPJ, deviendra Conseiller de Ville à compter du 1^{er} janvier 2025, en remplacement de Mme Chantal Mérillat.

M. Mathieu Houmard, PSA, deviendra lui aussi Conseiller de Ville à partir de cette même date, en remplacement de Mme Marina Zuber. M. Houmard sera lui-même remplacé en sa qualité de Conseiller de Ville suppléant par Mme Stéphanie Mahon. Nous leur souhaitons d'ores et déjà la bienvenue au sein du législatif communal et remercions évidemment les démissionnaires pour leur engagement durant de nombreuses années.

En ce qui concerne les absences à la présente séance, je vous informe que Mme Laure Hagmann Bortolussi (PSA) est remplacée par M. Patrick Jobin ; Mme Mathilde Roulin (RAU) est remplacée par Mme Marion Salgat ; Mme Mylène Jolidon (PSA) est absente et non remplacée ce soir ; M. Léonard Paget (JPG) est remplacé par M. Aitor Meyer ; Mme Caroline Branca (Le Centre) est remplacée par M. Philippe Stäger.

Ordre du jour

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de la présente séance. Est-ce qu'il appelle à des modifications ?

Si ce n'est pas le cas, **l'ordre du jour est accepté tacitement.**

a) Rapport du Conseil municipal relatif à la motion urgente du Centre portant sur l'opportunité de la vente du réseau électrique (No 1767 – MO 721)

Avant de donner la parole à M. Marc Tobler, rapporteur du Conseil municipal, pour une brève introduction, je souhaite une cordiale bienvenue à Mme Thuy-An Nguyen et à M. Yves Baudet de la société E-Cube Strategy Consultants à Lausanne. Ces deux personnes prendront la parole après l'intervention de M. Tobler et disposeront d'une demie heure de temps de parole. Je précise encore que la discussion sera ouverte au terme de la présentation.

M. Marc Tobler, rapporteur du Conseil municipal : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Ce soir nous allons développer la réponse à la motion No 721 du Centre. Cette motion demande un rapport du Conseil municipal quant à l'opportunité de vendre le réseau électrique de Moutier.

Le Conseil municipal, pour être le plus transparent possible, a mandaté des personnes externes. C'est donc la société E-Cube Strategy Consultants qui a étudié l'opportunité de vendre le réseau électrique de la ville.

Cette étude a été présentée le 24 septembre au Conseil municipal, qui après analyse de cette étude, a pris la décision du statu quo et de ne pas vendre le réseau.

Je ne vais pas commenter le rapport du Conseil municipal plus que ça, afin d'avoir plus de temps pour l'exposé. Mais je confirme en tout point ce rapport.

J'ai donc ce soir le plaisir de saluer les personnes suivantes pour le bureau E-Cube : Mme Thuy-An Nguyen et M. Yves Baudet, que nous remercions pour leur travail. Ils vont maintenant vous présenter le rapport succinct sur l'étude. Comme cela a été dit, vous pourrez à la fin poser des questions et sans autre je passe la parole à la société E-Cube. Merci.

M. le Président : Merci M. Marc Tobler. La parole est à vous.

M. Yves Gaudet : Merci pour l'introduction M. Tobler, merci à tous les membres du Conseil de Ville pour votre accueil ce soir. Nous sommes très heureux de vous présenter les résultats de ce rapport, qui a nécessité un travail assez intense entre les mois d'avril à août, septembre de cette année.

Nous allons revenir sur un état des lieux, présentation déjà de ce qu'est le service Electrique, le service Industriel de la ville de Moutier. De faire un état des lieux de leurs forces et faiblesses pour présenter quelles sont les grandes évolutions qui sont à venir du cadre légal, du cadre réglementaire, du marché, et essayer de répondre à cette question : Est-ce que les

services Industriels de Moutier sont bien préparés pour répondre à tous ces enjeux. On présentera aussi les différents modèles d'évolution possibles qui ont été étudiés et enfin la conclusion et la recommandation sur ces modèles.

Mme Thuy-An Nguyen : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Le contexte et les objectifs ont été rappelés par M. Tobler et M. Baudet, donc je vais m'empresser de passer plus avant pour plonger dans le corps de l'analyse qui a été faite.

En préambule, nous rappelons que l'étude se concentre aujourd'hui sur le périmètre de l'activité électrique des services Industriels de la ville de Moutier, qui ont malgré tout des liens, et on va le voir plus avant, sur les autres domaines d'activités des SI, que sont notamment l'éclairage public, les travaux publics, les eaux usées et la production d'électricité, notamment solaire.

Le premier tiers de cette présentation va se concentrer sur replacer un petit peu les grands chiffres clés du réseau électrique au cœur de la ville de Moutier. Nous rappelons en quelques chiffres clés quelles sont les forces et les gros poids que représentent les SI Moutier dans la chaîne de valeur classique que l'on retrouve sur la gestion d'un réseau électrique. Cette chaîne on peut la détailler sur les cinq maillons que vous voyez à l'écran depuis la production de l'électricité, cette électricité qui est, notamment à Moutier, produite par l'hydroélectricité du côté de la concession Dubuis et deux centrales locales, à Chantemerle et à la halle polysport, mais qui bien sûr est complétée par la fourniture extérieure. Cette électricité qui est ensuite distribuée sur les réseaux de transports puis réseaux de distribution, fournie soit pour des clients que l'on dit captifs, des clients de base, vous et moi, qui vont avoir une consommation d'un ménage, d'une petite entreprise, en tout cas sous un certain seuil, qui est fixé aujourd'hui par la loi à 100 MWh par an. Et au-delà ce de seuil de 100 MWh par an, la consommation est jugée suffisamment importante pour que le client puisse avoir le choix de son fournisseur d'électricité. On retrouve donc ces deux briques qui se séparent, la fourniture soit pour l'approvisionnement de base, pour les petits clients, et la fourniture pour les élus, qui eux ont un portefeuille, une consommation plus importante.

Et enfin la cinquième brique, qui est constituée par les services énergétiques en tout genre que peuvent fournir les services Industriels ; l'électricité, l'installation de panneaux photovoltaïques, l'installation de bandes de recharge ou d'autres accompagnements dans la réflexion sur la diminution de votre consommation d'électricité.

Ce que l'on a noté tout au long de notre étude, c'est que les services Industriels de Moutier sont positionnés sur chacune de ces briques et réalisent toutes les missions que l'on attend d'un gestionnaire de réseau de distribution. Les deux briques que vous voyez en rose au milieu de la planche sont celles qui sont plus régulées et encadrées notamment par la loi sur l'approvisionnement en électricité, et qui viennent déterminer exactement quel est le cadre qui va être plus surveillé par l'EICom.

En quelques chiffres clés pour encore une fois remettre les poids de ces cinq briques dans l'activité des services Industriels de Moutier, on a avant tout la fourniture d'électricité, c'est 50 GWh par an, desservis pour tout un chacun. Sur ces 50 GWh par an, on retrouve une petite part, à peu près 10%, 5 GWh, qui viennent directement de la production locale. Je l'ai cité tout à l'heure, c'est la concession hydraulique auprès de Dubuis et les deux centrales photovoltaïques qui ensemble représentent cette part d'à peu près 10% de la fourniture. Le reste étant acheté sur le marché.

A noter aussi qu'aujourd'hui les deux poids que l'on retrouve au niveau de la typologie des clients se retrouvent, se répartissent en 1/3 sur les clients dits captifs, les petits clients, ceux que j'ai appelés tout à l'heure, et 2/3 sur des clients élus, qui ont eux plus le choix du fournisseur d'électricité. Cette fourniture d'électricité aujourd'hui elle est assurée par les services Industriels de Moutier, main dans la main avec une structure qui a été construite, la SACEN, mise en place il y a une dizaine d'années, et qui assure de manière pérenne et sécurisée toute la fourniture de l'énergie sur ces deux blocs, l'approvisionnement de base et l'approvisionnement sur les clients élus.

Quelques mots maintenant financiers, quelques ordres de grandeur financiers. Les services Industriels de Moutier apportent à la Caisse municipale de la ville de l'ordre de Fr.700'000.-

par an. Ces Fr. 700'000.- se répartissent respectivement en deux gros pôles. D'une part Fr. 560'000.- qui sont la rémunération, comme un taux de rendement, de tous les investissements qui ont été faits dans le réseau électrique. Pour Fr. 1.- investit je récupère un certain pourcentage de fructification de ce franc investi dans le réseau électrique. Cela correspond à Fr. 560'000.- par an, et en sus de ce volume, on a également une certaine marge qui est appliquée sur la fourniture d'énergie auprès des différents clients, en particulier, et là c'est le gros de la marge que l'on note, sur l'approvisionnement de base, un peu plus de Fr. 100'000.- par an.

Enfin, sur ces deux volumes, on vient rajouter quelques recettes supplémentaires sur des secteurs qui sont plus en développement ou plus concurrentiels, où il est plus difficile de faire dégager un certain revenu et une certaine marge sur la fourniture des élus et sur les services énergétiques.

Dernier chiffre aujourd'hui que je vous mets en avant, c'est le volume relativement important des investissements qu'il faut prendre en compte pour la commune de Moutier pour venir soutenir le développement du réseau électrique, c'est tous les investissements qui s'élèvent annuellement à un volume d'environ d'un peu plus de 1 million par an. Lors de notre analyse, nous nous sommes concentrés dans un premier temps sur l'état des lieux, ce qui constitue les forces et les faiblesses du service Industriel de Moutier au sein de la ville. Ce que l'on note notamment sur les forces, c'est qu'avec une équipe qui est historique, engagée de dix-huit personnes, qui constitue l'équivalent de dix équivalents temps pleins, les services Industriels de Moutier peuvent se reposer sur un socle engagé et solide en termes de compétences, en termes d'engagement, en termes d'historique et de maîtrise du métier.

En deuxième point, ce que l'on a noté c'est une forte mutualisation des activités qui ont été menées et qui ont été construites avec l'écosystème qui entoure naturellement les services Industriels de Moutier. Si je trace des cercles concentriques, on a le service Industriel de Moutier au centre. Au sein des services municipaux on y retrouve des mutualisations avec le service des Travaux publics, le service de la Voirie, la comptabilité, qui permettent de mutualiser différentes fonctions et ainsi tirer un petit peu les coûts vers le bas, finalement. Et si j'élargis encore le cercle on est à la maille des GRD de la région, des partenariats ont été menés avec BKW à côté pour avoir un responsable d'exploitation qui est là aussi mutualisé, des échanges de bonnes pratiques sont mis en place avec les services Industriels de Delémont, et enfin, si j'élargis encore une fois le cercle, tout un ensemble de partenariats ont été mis en place à travers différents partenariats que l'on va citer ici. Il y a la SACEN que j'avais déjà mentionnée pour l'approvisionnement en énergie, également la fourniture de différents produits et services, la cinquième brique que je vous détaillais un petit peu avant, les bandes de recharge, les installations de panneaux photovoltaïques. INERA qui a été fondée également il y a une petite dizaine d'années, qui pour le coup est une structure qui se concentre spécifiquement sur ces produits et services émergents. Je citerais également SD Energie, qui intervient spécifiquement sur le déploiement et l'armement de compteurs intelligents sur le réseau électrique. Et enfin, plus récemment, une structure La Charte et ses développements plus récents avec La Charte 25, avec le regroupement de différents GRD de l'Arc jurassien pour là encore chercher les points de convergence, les mutualisations et les pistes de renforcement et de meilleure pratique pour cette activité de GRD.

Donc on l'a vu, les SI Moutier aujourd'hui sont bien armés pour le métier qui est réalisé, ce qui se traduit aussi par une bonne maîtrise du tarif par exemple. Le tarif, que ce soit la partie énergie ou la partie réseau, que vous savez peut-être la facture globale que chacun reçoit est divisée en différentes composantes. On a la partie purement énergétique, la molécule électrique, la partie qui sert pour le réseau et la partie taxes. Et pour chacune de ces composantes, on observe qu'à Moutier le volume est tout à fait conforme à ce que l'on observe par rapport au Benchmark national ou régional. Là sont affichés à l'écran d'une part le tarif d'acheminement sur le réseau. On note que Moutier, pour le tarif des ménages, est légèrement plus élevé que la moyenne suisse mais reste tout à fait conforme à la moyenne régionale, où on voit qu'à 15 centimes on est très proche de BKW, qui eux se portent à 14.6 centimes du kWh. Et pour les entreprises, on a même un tarif qui est inférieur à la moyenne suisse.

Pour les tarifs cette fois de l'énergie, on est du côté de Moutier, dans tous les cas, que ce soit pour les particuliers ou pour les entreprises types, sur un tarif qui est légèrement plus faible que la moyenne suisse, entre 5 et 10%.

Très rassurant finalement ce bilan par rapport aux forces des SI Moutier. Evidemment on en fait un pendant vis-à-vis des points de vigilance et ce qu'on appelle les faiblesses. Aujourd'hui, sur les dix équivalents temps plein qui constituent les compétences des SI Moutier, on note qu'en valeur absolue ce montant est quand même à surveiller, dans la mesure où c'est un petit chiffre qui pose un certain nombre de limites vis-à-vis de la redondance des compétences. On a effectivement peu de doublons finalement, ce qui s'entend sur une équipe de cette taille, ce qui pourrait être un point de vigilance à surveiller en tout cas pour l'avenir.

Je vous propose de passer à la deuxième partie de cette présentation, qui cette fois nous projette un petit peu dans l'avenir. Quelles sont les grandes tendances qui vont venir modifier le paysage dans lequel évolue le métier du GRD et l'exploitation d'un réseau électrique. Ce que vous voyez à l'écran, ces différentes dynamiques que l'on catégorise sur des dimensions qui sont politiques, économiques, sociales, technologiques, environnementales et légales. Les supports sont à disposition donc je ne vais peut-être pas rentrer dans le détail de chacun mais les principaux éléments que l'on ressort c'est qu'aujourd'hui le réseau électrique a un rôle qui est indéniable dans le squelette et la structure énergétique, sociale, de la société, et que demain ce rôle sera de plus en plus renforcé. On a cette stratégie énergétique 2050 qui pousse à la neutralité carbone à l'horizon de 2050. Vous avez suivi cet été la validation avec les votations du projet fédéral sur l'approvisionnement en électricité reposant sur des énergies renouvelables. Cette tendance globale à l'accompagnement de la transition énergétique, qui s'accompagne par l'émergence de nombreux usages électrifiés que sont les pompes à chaleur, les voitures électriques, les installations photovoltaïques, tous ces signaux finalement convergent sur un renforcement de ce message qui est que le réseau électrique sera indéniablement une maille et un socle indispensables et à valeur non négociable pour la société.

Ce qui vient avec évidemment un certain nombre de responsabilités, d'une part vis-à-vis de l'ElCom on a une certaine surveillance bien sûr qui pourrait venir vis-à-vis de la bonne gestion de ce réseau, et une certaine exigence aussi vis-à-vis de la performance. On l'a vu tout à l'heure, les SI Moutier permettent de fournir à la ville l'équivalent de Fr. 560'000.- par an. C'est pour Fr. 1.- investit dans le réseau, j'ai un certain volume de rentabilité qui me revient, ce taux est fixé avec un taux national. De plus en plus, l'ElCom tend, c'est une tendance qui s'observe sur les deux dernières années, tend à réduire ce taux pour peut-être maîtriser l'activité des GRD et la performance attendue sur cette gestion des réseaux électriques. Donc premier point de vigilance.

Deuxième point de vigilance, c'est peut-être vis-à-vis des investissements que l'on voit venir dans les réseaux électriques, avec cette explosion que l'on voit venir sur les usages. Les tendances notamment de l'OFEN sur les perspectives énergétiques 2050 projettent entre aujourd'hui et 2050 une consommation électrique qui pourrait augmenter jusqu'à 22% en fonction des scénarios, ce qui se traduit par des investissements dans le réseau qui seront également de plus en plus importants. Et la question également à surveiller par rapport à la capacité des GRD à supporter, cette capacité à investir.

Et enfin on aborde cette troisième partie de la présentation où je vous propose de plonger dans les différentes pistes d'évolution que l'on a analysées pour les SI Moutier. La question qui était posée dans le cadre du mandat était effectivement d'analyser l'option de la cession totale du réseau. A l'autre bout du spectre on a regardé le pendant complet qui est le statu quo, conservation et continuité par rapport à l'activité présente, et on a également eu l'opportunité d'analyser deux options intermédiaires, que je vais vous détailler.

De gauche à droite ce que l'on lit. Le premier scénario c'est donc le scénario de statu quo où si Moutier reste propriété de la commune, on garde une complète maîtrise des activités, des enjeux, des tarifs. On garde aussi une complète maîtrise sur les partenariats qui sont menés, qui sont choisis et qui sont développés. A l'autre extrémité du spectre l'option numéro D, où c'est une cession totale, on note par exemple à BKW qui est le gros acteur de la région,

toutes responsabilités et tous rôles y compris légaux de GRD sont transférés à la nouvelle structure. Et enfin, les scénarios B et C sont respectivement des scénarios de transition où un acteur intermédiaire vient s'assurer, vient prendre à sa charge l'exploitation du réseau, mais cet acteur la commune de Moutier a la possibilité d'être actionnaire auprès de cet acteur. Donc via l'actionnariat, la commune de Moutier peut garder la main et garder une certaine influence sur les choix qui sont faits dans l'exploitation du réseau électrique.

Donc ce que je viens de vous décrire c'est exactement l'option C, une cession à une société dont la commune de Moutier est actionnaire. Ça pourrait être une évolution de la SACEN, et l'option B est une version légèrement altérée de cette version C, où on délaye dans le temps cette délégation à un exploitant tiers. Il y a toujours un exploitant tiers qui vient gérer le réseau électrique, Moutier sera toujours actionnaire de cet exploitant tiers, mais la propriété ne serait pas cédée immédiatement à l'instant T, elle serait cédée petit à petit au fur et à mesure des années, au fur et à mesure des investissements, et ça prendrait de l'ordre de 15 à 20 ans.

Sur chacune de ces options, nous sommes venus qualifier les avantages et inconvénients de chacune vis-à-vis de différents critères. A noter que ces critères ne sont pas pondérés les uns avec les autres donc on peut avoir effectivement un poids plus important à accorder à l'une ou l'autre des dimensions. Nous avons regardé cinq dimensions. D'une part la gouvernance, donc la maîtrise et l'influence que l'on peut avoir sur les décisions à venir et les grands chemins empruntés pour le réseau électrique, dimensions bien sûr économiques. La troisième dimension, la proximité et le développement local, les liens que l'on peut soutenir vis-à-vis des développements locaux et des emplois notamment. Pérennité vis-à-vis de tout ce qui a été mis en place jusqu'alors, je pense notamment aux différents partenariats qui ont été construits. Et un cinquième critère sur la faisabilité de ces options.

Ce que vous voyez sur la partie de droite, c'est une notation des quatre options que l'on a vues sur cette grille de cinq dimensions, avec la couleur de plus en plus foncée, étant de plus en plus positive. Sans rentrer dans le détail de chacune de ces briques, ce que l'on note c'est qu'aujourd'hui le modèle A statu quo présente un résultat relativement équilibré sur chacune des dimensions. Vous avez une continuité complète de l'exploitation des partenariats qui ont été mis en place, un bilan économique qui est relativement favorable, très stable, et surtout une très bonne maîtrise de la gouvernance du réseau.

Deux points de vigilance par rapport à ce modèle, c'est les deux éléments que l'on a déjà évoqués lors de la présentation, c'est effectivement une surveillance à avoir vis-à-vis de la complexification du métier. On l'a vu, demain le GRD sera amené à être peut-être plus souvent mis sous pression, donc une surveillance et une remise en question peut-être périodique serait bienvenue. Et un point de vigilance également sur les investissements et la capacité effectivement à soutenir ce développement de réseau qui sera de plus en plus important à l'avenir.

A l'autre bout du spectre, le modèle D, on a une cession à un tiers du type BKW. Là on abandonne toute gouvernance, toute maîtrise sur la sécurisation des places de travail locales, la solidarité vis-à-vis des partenariats qui ont été mis en place, au profit d'un avantage financier qui serait immédiat, mais qui serait, on le note aujourd'hui, très incertain. L'évaluation du réseau électrique de l'ECom est aujourd'hui à 16 millions de francs, et pourrait doubler jusqu'à 30 millions en fonction d'un intérêt que pourrait avoir un acheteur sur le marché. C'est pour ça que la case en question est hachurée, c'est un retour financier immédiat, mais incertain.

Et enfin, les deux modèles centraux B et C sont là encore un intermédiaire. Vous le voyez sur les couleurs qui sont plutôt mitigées, le gros point d'intention que l'on note ici c'est que ce modèle est aujourd'hui très peu accessible. Il faudrait l'existence d'une structure qui puisse porter l'exploitation du réseau en lieu et places des SI Moutier, qui puisse avoir une maîtrise suffisamment large en étendant son périmètre d'action aux autres GRD, par exemple de l'Arc jurassien. Rôle que peut-être pourra endosser à l'avenir SACEN ou un développement de la SACEN, mais qui aujourd'hui n'est pas suffisamment mûr.

En conclusion de cette présentation et de l'analyse que nous avons réalisée, notre recommandation est donc de privilégier le statu quo, le modèle A, sur une continuité des

activités de la même manière que ce qui a été mené jusqu'alors, avec un point de vigilance sur les différents points qui ont été menés, sachant que le réseau électrique aura effectivement un rôle de plus en plus important, mais de plus en plus scruté. Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup Mme Nguyen, merci M. Baudet. La discussion est ouverte. La discussion est demandée.

Mme Maryline Tièche : Ce n'est pas forcément une longue discussion, mais c'est plutôt notre avis en tant que motionnaires du Centre. Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville. Au nom du Centre Moutier, je tiens à remercier le Conseil municipal et la société E-Cube Strategy pour le sérieux du traitement de la motion 721, ainsi que pour la réalisation d'un rapport très exhaustif. Nous retrouvons dans ledit rapport les évolutions stratégiques possibles et les arguments de vente, ou non vente, pour ces prochaines années. Les groupes ont actuellement tous les outils nécessaires en main pour statuer de la situation du réseau électrique de notre ville. Et puis le Conseil municipal, lui, nous guide sur la voie du statu quo quant à la vente dudit réseau. Cependant, nous nous devons de rester vigilants et d'observer le contexte du marché énergétique, marché énergétique, comme il a été souligné, qui est en mouvement actuellement et qui évolue très rapidement. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci Mme Tièche. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close. Je remercie donc les deux intervenants pour ces explications qui ont été limpides semble-t-il vu qu'il n'y a pas de discussion. Merci pour votre déplacement et votre travail. M. Tobler, vous souhaitez encore prendre la parole ?

M. Marc Tobler : Monsieur le Président, chers collègues. Je ne vais pas rallonger, je pense que ça avance tout seul le temps, mais j'aimerais quand même remercier encore une fois la société E-Cube pour le travail qui a été fourni. D'après les questions qui étaient posées on voit que c'est vraiment quelque chose qui est très complexe. Vous avez au moins tout compris, ça c'est formidable. C'est clair, avec la décision qu'on a prise de laisser le statu quo, on peut aussi continuer d'avoir les SIM à l'aide à des manifestations, qu'il ne faut pas oublier, et qui est beaucoup appréciée par tout le monde. Et si j'ai encore une petite remarque à vous faire, essayez de ne pas demander trop souvent des études comme ça, car ça coûte quand même un bon saladier, plusieurs dizaines de milliers de francs. Alors ça c'est une petite recommandation pour le futur. Je vous remercie beaucoup et bonne soirée.

M. le Président : Merci M. Marc Tobler.

Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du rapport du Conseil municipal relatif à la motion urgente du Centre portant sur l'opportunité de la vente du réseau électrique (No 1767 – MO 721).

b) Séance ordinaire du Conseil de Ville

1. Appel

- membres présents	: 36
- membres absents et excusés	: 5
- membres suppléants présents	: 4
- membres présents à la séance	: 40

36 membres sont présents :

PSA : Mmes Sandrine Juillard, Jeanne Lusa, Sandra Monnerat Choffat, Pauline Weiss, Marina Zuber, Corinne Schwab et MM. Jérôme Nicoulin, Cédric Erard, Daniel Heizmann, Patrizio Robbiani, Christophe Winistoerfer; **Le Centre** : Mmes Maryline Tièche, Souade Wehbé et MM. Bastien Eschmann, Christophe Nicoulin, Sébastien Queloz ; **RPJ** : Mme Chantal Mérillat et MM. Enzo Dell'Anna, Grégory Mosimann, Claude Mottaz ; **RAU** : Mme Camille

Ostorero et M. Corentin Faivre ; **MAV** : Mmes Anne Catherine Bögli, Pascale Gerber, Maryline Schnegg et MM. Claude Gerber, Jean-Guy Berberat, Francis Carnal (19h36), Raphaël Girault, Benoît Marchand, Francis Pellaton, Thierry Leuenberger ; **PCSI Jura** : MM. Julien Berthold, Claude Girardin ; **Osez Moutier** ! : MM. Patrick Muster, Patrick Schlup.

5 membres sont absents et excusés :

(JPG) M. Léonard Paget ; (Le Centre) Mme Caroline Branca ; (RAU) Mme Mathilde Roulin ; (PSA) Mmes Laure Hagmann Bortolussi et Mylène Jolidon.

4 membres suppléants sont présents :

(JPG) M. Aitor Meyer ; (Le Centre) M. Philippe Stäger ; (RAU) Mme Marion Salgat ; (PSA) M. Patrick Jobin.

Représentation du Conseil municipal :

M. Marcel Winistoerfer, Maire, M. Valentin Zuber, Vice-maire, Mme Suzanne Kohler ; MM. Pierre Sauvain, Pierre Coullery, Marc Tobler, Clément Piquerez, Pascal Eschmann, Stéphane Girardin.

Est également présent :

M. Christian Vaquin, Chancelier ; M. Fabrice Zartermi, Administrateur des finances

Présidence :

M. Bastien Eschmann

Secrétaire :

Mme Virginie Simonin, Adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme Joëlle Seuret, secrétaire chancellerie

2. Déclarations de groupes

M. le Président : La parole n'est pas demandée.

3. Procès-verbal N° 393 du 28 octobre 2024

M. le Président : Vous avez donc reçu ce procès-verbal. Est-ce qu'il appelle à des commentaires ? Ça ne semble pas être le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le procès-verbal N° 393 du 28 octobre 2024 est accepté.

4. Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2025, selon les dispositions des articles 6 et 49 du Règlement du Conseil de Ville

a) du/de la Président/e

M. le Président : Nous commençons d'abord par l'élection du ou de la Présidente. Les partis qui revendiquent la présidence sont priés de se manifester. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers. Moutier à Venir présente comme candidat M. Marchand Benoit, qui est

actuellement premier vice-président. M. Marchand est décolleteur et il dirige une entreprise de la région occupant une trentaine d'employés. Il est impliqué dans des sociétés de la ville. En outre, il est membre de la Commission mixte pour le transfert de la commune de Moutier avec le canton du Jura. Il s'est engagé dans Moutier à Venir dans le but principalement de défendre les intérêts de la commune de Moutier. Ses connaissances de la politique de la commune en font un candidat idéal pour mener à bien le Conseil de Ville durant cette année 2025. Nous vous demandons donc de reporter vos suffrages sur sa candidature. D'avance merci.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. Moutier à Venir propose donc la candidature de M. Benoit Marchand. Y a-t-il d'autres propositions des partis ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 38 voix, M. Benoit Marchand est élu Président du Conseil de Ville pour l'année 2025.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

M. le Président : M. Benoit Marchand vous avez la parole.

M. Benoit Marchand : Je tiens à vous remercier pour la confiance et c'est particulièrement spécial, parce que pour Moutier, 2025 sera forcément particulière. On verra par quoi ça se traduit pour le Conseil de Ville, peut-être plus de séances, peut-être des séances plus longues que cette année, on verra bien. Ma seule certitude c'est qu'on va immanquablement finir en Berne out. Merci.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

M. le Président : Merci M. Benoit Marchand.

b) du/de la 1^{er/ère} Vice-Président/e

M. le Président : Nous passons maintenant à l'élection du, de la 1^{ère} Vice-Présidente. Les partis qui revendiquent cette 1^{ère} vice-présidence sont priés de se manifester. M. Christophe Winistoerfer pour le PSA.

M. Christophe Winistoerfer : Monsieur le Président, chers collègues. Le PSA vous propose l'actuelle 2^e Vice-Présidente, Mme Pauline Weiss.

M. le Président : Merci M. Christophe Winistoerfer. Le PSA propose Mme Pauline Weiss. Y a-t-il d'autres propositions des partis pour cette 1^{ère} vice-présidence ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 39 voix, Mme Pauline Weiss est élue 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil de Ville pour l'année 2025.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

c) du/ de la 2^e Vice-Président/e

M. le Président : Nous passons à l'élection du ou de la 2^e Vice-Présidente. Les partis qui revendiquent ce siège sont priés de le faire savoir. Mme Chantal Mérillat pour le RPJ, vous avez la parole.

Mme Chantal Mérillat : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Le RPJ vous propose à la 2^e vice-présidence M. Enzo Dell’Anna, que je ne vous présente plus parce qu’il y a de longues années qu’il fait partie de cet hémicycle.

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. Le RPJ propose donc la candidature de M. Enzo Dell’Anna. Y a-t-il d’autres propositions des partis ? Ce n’est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 35 voix, M. Enzo Dell’Anna est élu 2e Vice-Président du Conseil de Ville pour l’année 2025.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

d) de deux scrutateurs

M. le Président : Nous passons maintenant à l’élection des deux scrutateurs ou scrutatrices. Les partis qui revendiquent un siège de scrutateur sont priés de se manifester. Le Rauraque, Mme Ostorero vous avez la parole.

Mme Camille Ostorero : Monsieur le Président, chères Conseillères et chers Conseillers municipaux et chers collègues. Le Rauraque vous propose bien évidemment Corentin Faivre au poste de scrutateur.

M. le Président : Merci Mme Camille Ostorero. Le Rauraque propose la candidature de M. Corentin Faivre. Il y a deux sièges évidemment. M. Nicoulin pour Le Centre vous avez la parole.

M. Christophe Nicoulin : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Le Centre vous propose comme scrutatrice Mme Caroline Branca.

M. le Président : Merci M. Christophe Nicoulin. Le Centre propose la candidature de Mme Caroline Branca. Y a-t-il d’autres propositions provenant des partis ? Ce n’est pas le cas. Nous allons voter en deux temps.

VOTE (à main levée)

Par 39 voix, M. Corentin Faivre est élu scrutateur du Conseil de Ville pour l’année 2025.

Par 38 voix, Mme Caroline Branca est élue scrutatrice du Conseil de Ville pour l’année 2025.

M. le Président : Je vous remercie.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

5. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2024)

Le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2024), comportant 9 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Ce document n’est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

Mme Sandra Monnerat Choffat, rapporteur de la Commission de gestion et de surveillance. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, bonsoir. Merci d'avoir pris connaissance du second rapport de la Commission de gestion et de surveillance de l'année 2024. Ce rapport porte sur le Service des mamans de jour, autrement dit le Service d'Accueil en Famille de la commune de Moutier. A travers ce document, nous souhaitons vivement mettre en lumière le travail conséquent et remarquable de ces mamans de jour et de leur cheffe de service, Madame Céline Richon.

Je ne vais pas ici faire le résumé dudit rapport, je vais toutefois mettre en exergue quelques recommandations adressées au Conseil Municipal, recommandations qui nous paraissent éminemment importantes :

- 1) Nous invitons les autorités à favoriser et à multiplier les possibilités de formation continue offertes aux mamans de jour afin de renforcer la qualité de l'accueil et l'image du Service d'accueil en famille au sein de la population.
- 2) Nous sommes favorables à l'idée que le Centre de l'Enfance et le Service d'Accueil en Famille pourraient former un tout. Cette option devrait être étudiée de près, même si la réglementation et les ordonnances cantonales actuelles ne visent pas à unir les crèches et les structures d'accueil extra-familial. Cependant, l'idée d'une collaboration plus serrée au sein de ces deux services pourrait être concrétisée.
- 3) Nous souhaiterions vivement une amélioration des conditions cadre du Service d'Accueil en Famille afin qu'il soit apte à répondre aux attentes cantonales fixées par un cahier des charges exigeant, alors que les moyens financiers sont insuffisants.
- 4) Il serait bon que ce service, une fois son transfert dans le canton du Jura établi, puisse bénéficier d'une volonté appuyée des autorités communales au niveau marketing afin de le faire connaître de toutes les Prévôtoises et tous les Prévôtois.

En conclusion, la Commission de gestion et de surveillance, grâce à son enquête, a pu mettre en lumière l'engagement exemplaire de Madame Richon ainsi que l'existence de son service à Moutier. Certes, pour l'instant, la nécessité de conserver sa structure actuelle avec un nombre « restreint » de mamans de jour correspond à une phase de transition. Madame Richon travaille au transfert de son service à celui du canton du Jura. Elle y met toute son énergie et ses compétences, alors qu'elle ne bénéficie pas vraiment de ressources supplémentaires en cas d'une éventuelle augmentation de la demande au sein des parents de Moutier.

La Commission de gestion et de surveillance tient à relever que ce service méconnu mérite une réelle reconnaissance, notamment celle des autorités communales. En effet, il répond à un besoin sociétal indéniable ; il est très utile, alors même qu'il est porté à bout de bras par une petite équipe certes motivée et investie, mais petite équipe tout de même.

M. le Président : Merci Mme Sandra Monnerat Choffat. La discussion est ouverte. La discussion est demandée.

M. Valentin Zuber : Madame la Présidente de la Commission de gestion, Mesdames et Messieurs. Peut-être juste un point très bref pour rebondir sur certains aspects du rapport. Comme cela avait été dit lors du dernier Conseil de Ville, le Conseil municipal a formalisé le principe d'une intégration du SAF dans les crèches à domicile de la République et Canton du Jura, notamment pour la partie Delémont et Franches-Montagnes, qui forment une collectivité. Donc le SAF sera intégré à ce système, ce qui veut dire qu'on peut déjà rebondir sur une partie de vos recommandations. Pour tout ce qui concerne la gouvernance et les demandes de la Commission de gestion pour que le Conseil municipal en fasse plus ça ne sera plus de notre compétence directement. En revanche, je crois qu'on fait monter en puissance ce service en l'intégrant à une structure qui fonctionne déjà extrêmement bien, qui est extrêmement bien organisée et qui est beaucoup plus institutionnalisée dans le canton du Jura que ça ne l'est dans le canton de Berne et à Moutier.

On ne pourra évidemment pas accéder aux recommandations de la Commission de gestion puisque ça ne sera plus de compétence communale, en revanche je crois pouvoir dire que c'est un meilleur avenir vraisemblablement qui est promis au SAF. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2024 ; Service d'accueil en famille (SAF) de la commune de Moutier) est accepté.

6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la planification financière 2024-2029

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville, comportant 13 pages, et la planification financière 2024-2029, comportant 37 pages, ne sont pas reproduits dans le présent procès-verbal.

M. Pascal Eschmann, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Ville, chers Collègues, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, bonsoir. La planification financière 2024-2029, basée sur les comptes 2023 bouclés, ainsi que sur les budgets 2024 et 2025 n'est plus concernée par la situation de découvert au bilan que nous avons au 31.12.2019. De plus, pour les années 2026 et suivantes, cette planification n'a plus grande importance car avec le transfert de la Ville de Moutier à la RCJU au 1^{er} janvier 2026, de nombreux éléments financiers, encore inconnus à ce jour, seront totalement différents. Le catalogue des investissements par contre prévus pourra quant à lui être intégralement repris dans notre planification. Cette planification vous est transmise ce soir pour information, comme d'habitude, et j'en profite que j'ai la parole pour vous confirmer le rapport du Conseil municipal en tout point. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du rapport du Conseil municipal relatif à la planification financière 2024-2029.

7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier pour l'année 2025

Depuis le 24 mai 1993, le Conseil de Ville est compétent pour fixer l'allocation de renchérissement du personnel communal.

En septembre 2022, l'indice calculé pour l'année 2023 était à 105.5 (nouvel indice), d'où une augmentation du coût de la vie de 2.8 % par rapport à l'indice retenu lors de l'octroi du dernier renchérissement (septembre 2008, indice à 102.6.)

Pour des raisons de contraintes budgétaires et selon proposition du Conseil municipal, le Conseil de Ville a limité l'octroi du renchérissement pour l'année 2023 à 2.0 %.

En septembre 2023, l'indice calculé pour l'année 2024 était à 107.2 (nouvel indice), d'où une augmentation du coût de la vie de 1.6 % par rapport à l'indice retenu lors de l'octroi du dernier renchérissement (septembre 2022, indice à 105.5).

Pour des raisons de contraintes budgétaires et selon proposition du Conseil municipal, le Conseil de Ville a limité l'octroi du renchérissement pour l'année 2024 à 1.0 %.

Les renchérissements partiellement non octroyés sur les exercices 2023 (0.8%) et 2024 (0.6%) permettaient ainsi de respecter la mesure d'assainissement de la masse salariale décidée et annoncée par le Conseil municipal.

En septembre 2024, l'indice calculé pour l'année 2025 est à 108.1 (nouvel indice), d'où une augmentation du coût de la vie de 0.8 % par rapport à l'indice retenu lors de l'octroi du dernier renchérissement (septembre 2023, indice à 107.2).

Le découvert au bilan ayant été assaini au 31.12.2023, le Conseil municipal propose l'octroi pour 2025 du renchérissement de 1.0% composé de l'augmentation calculé pour l'année 2025 de 0.8% majoré de 0.2% à prélever sur les renchérissements 2023 et 2024 que partiellement octroyés.

Du 1.4 % cumulé et économisé sur les deux exercices 2022 et 2023 à octroyer lors d'exercices prochains, si la situation le permet, reste donc 1.2%.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à bien vouloir accepter l'arrêté annexé.

M. Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez pris connaissance du rapport. Il étaye bien la situation. Je vous rappelle le contenu de son antépénultième paragraphe : le découvert au bilan ayant été assaini au 31.12.2023, le Conseil municipal propose l'octroi pour 2025 d'un renchérissement de 1%, composé de l'augmentation calculée pour l'année 2025 de 0,8%, majorée de 0,2% à prélever sur les renchérissements 2023 et 2024 qui n'ont été que partiellement octroyés.

Il reste ainsi 1,2% à compenser lors des prochains exercices si la situation le permet. Vous remarquerez que le Conseil municipal tient ses engagements, il le fait à son rythme avec prudence et sagesse. Le Conseil municipal vous invite donc à accepter l'arrêté relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier de 1% pour l'année 2025. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). La discussion n'est demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le Conseil de Ville de la commune municipale de Moutier

- vu l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;

- vu les articles 1 alinéa 1 et 2, alinéa 2, du Règlement concernant le traitement du personnel ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances
- sur proposition du Conseil municipal

a r r ê t e :

Article 1

Pour l'année 2025, l'indexation à raison de + 1.0 %, selon l'indice fixé à fin **septembre 2024** (108.1 – nouvel indice) de 0.8 % majoré de 0.2 % à prélever sur les renchérissements 2023 et 2024 partiellement gelés, provoque une adaptation de l'échelle des traitements communaux.

Article 2

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2025

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville, comportant 13 pages, et le budget 2025, comportant 105 pages, ne sont pas reproduits dans le présent procès-verbal.

M. Pascal Eschmann, rapporteur du Conseil municipal. Pour rappel, le découvert au bilan de la Ville de Moutier a été totalement compensé donc comme cela a été dit au 31.12.2023. Par conséquent, le budget 2025 n'entre plus dans le processus contraignant cantonal selon la situation vécue depuis le 31.12.2019. De plus, il s'agit du dernier budget « bernois » pour la Ville de Moutier.

Le budget 2025 qui est proposé ce soir au Conseil de Ville présente donc un excédent de revenus du compte général, compte tenu également de la décision que vous venez de prendre concernant l'indexation du personnel, il prévoit un excédent de revenus de **CHF 23'749.-**.

Les éléments suivants influencent le résultat du budget :

- Les différentes mesures d'assainissement décidées lors des budgets précédents selon la planification financière présentée à l'OACOT ;
- Les économies réalisées dans tous les services communaux (départs à la retraite partiellement ou non repourvus et réduction linéaire sur certaines charges d'exploitations) ;
- L'excellente fiscalité des personnes morales enregistrée lors du bouclage des comptes 2022 ;
- L'excellente fiscalité des personnes physiques enregistrée lors du bouclage des comptes 2023 ;
- Le catalogue des investissements prévus (pour les patrimoines administratif et financier) ;
- Les dépréciations selon les règles du MCH2 ;
- La garantie de loyer accordée à Clair-Logis pour une année ;

- Et le renchérissement donc qui a fait l'objet d'un rapport spécifique à votre attention, dont vous avez octroyé 1% d'indexation. Ce montant n'a pas été chiffré, mais je vous le dis, ces 1% représentent Fr. 110'000.- de charges supplémentaires à mettre au budget. Pour information, nous avons anticipé votre décision et ils sont déjà intégrés à la planification financière.

Dans les crédits particuliers et enveloppes budgétaires, on peut citer, entre autres :

- la réfection de l'étanchéité à l'abri de la Protection civile au bâtiment du Viaduc pour CHF 95'000.--, montant qui lui sera ensuite remboursé intégralement par le canton ;
- le solde de la subvention à Stand'été pour CHF 45'000.-- ;
- le projet de Street Work Out à la place de sports pour CHF 35'000.-- ;
- le remplacement de l'élévateur à la Voirie pour CHF 35'000.-- ;
- l'achat d'un véhicule électrique pour l'entretien des points de récoltes des déchets pour CHF 30'000.-- ;
- divers projets informatiques pour les services autofinancés ou financés partiellement par d'autres entités pour un total de CHF 128'660.--.

Les investissements nets prévus s'élèvent à **CHF 7'396'200.--** dont CHF 5'685'900.-- pour les services généraux, y compris les services Electriques (la différence de CHF 1'710'000.--, étant autofinancée). Les investissements pour les services généraux, hors électricité, avec un total de 3.5 mio sont légèrement supérieurs à la limite annuelle des 3 mio fixée par le Conseil municipal.

Les **principaux investissements planifiés en 2025**, en-dehors de l'entretien des canalisations, des réseaux d'eau et d'électricité, du réseau routier communal, sont les suivants :

- étude complémentaire sur le site de la Roche Huesli (CHF 850'000.--) ;
- piscine : réfection du grand bassin (CHF 300'000.--) ;
- photovoltaïque : centrale communale (CHF 300'000.--) ;
- réfection des sols dans plusieurs classes à l'école primaire de Chantemerle (CHF 200'000.-) ;
- réfection des alentours à l'école primaire de La Liberté (CHF 200'000.--) ;
- remplacement du véhicule Meili à la Voirie (CHF 240'000.--) ;
- dépenses informatiques pour l'administration générale (CHF 194'000.--).

Fiscalité

Pour rappel, les revenus de la fiscalité ont été une excellente surprise lors du bouclage des comptes 2023, plus particulièrement, ceux relatifs aux revenus des personnes physiques avec des rentrées de 13.34 millions. En respectant toujours le principe de prudence, les revenus fiscaux attendus pour l'année 2025 sont en légère progression quant aux personnes physiques. Les revenus fiscaux quant aux personnes morales ont été budgétés sur la même base que ceux prévus attendus en 2024, soit 1.15 million, montant confirmé lors du bouclage des comptes 2023. Pour rappel, l'année 2022 avait été exceptionnelle quant aux personnes morales avec des revenus de 1.8 million.

Conclusion

La gestion comptable reste ferme malgré les deux dernières bonnes années. L'accent ces prochaines années, si les réserves financières le permettent, devra être mis sur les infrastructures communales dont les investissements pendant de trop nombreuses années ont été réduits au strict minimum.

L'Administrateur des finances, ici présent, M. Fabrice Zartemi, et moi-même sommes à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Je vous remercie de votre attention et m'excuse encore pour ma voix.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale). Pour Le Centre, M. Sébastien Queloz vous avez la parole.

M. Sébastien Queloz : Monsieur le Président, Madame, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers membres du public et de la presse, chers collègues. Le Centre salue et félicite les auteurs de la mouture 2025 du budget communal.

Toutefois, même si celui-ci laisse entrevoir un léger bénéfice et une situation financière de nos caisses plus apaisée, il nous semble important de rappeler que la prudence doit rester de mise afin d'éviter de se retrouver dans la situation qui a été la nôtre récemment.

Il faut également souligner que la conjoncture économique industrielle actuelle et dans un avenir proche nous indique à quel point nous devons rester sur nos gardes. Le budget précité nous paraît répondre en tout point à un compromis entre prudence et ambition.

C'est pourquoi Le Centre vous invite à accepter le budget 2025 comme proposé par le Conseil municipal.

M. le Président : Merci M. Sébastien Queloz. La discussion continue et je cède la parole à M. Julien Berthold.

M. Julien Berthold : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous remercions le Conseil municipal et la Commission des finances pour le travail conséquent d'élaboration de ce budget 2025. Il est très réjouissant de voir qu'il est possible de renouer avec les chiffres positifs, même si l'équilibre reste très fragile. Il persiste néanmoins un point qui nous chiffonne un peu dans nos finances, il s'agit de celui du Centre de l'enfance, qui boucle à nouveau avec un découvert de financement de près de Fr. 360'000.-. Ce n'est pas le découvert en tant que tel qui nous pose problème car politiquement il peut être justifié qu'une partie des coûts du Centre de l'enfance soit prise en charge par la commune en tant que mission de service public, mais c'est plutôt le fait que la contribution des parents à la garde de leur enfant soit supérieure à certaines crèches privées.

C'est donc la double peine pour le parent citoyen prévôtois, qui paie un tarif journalier plus élevé, alors qu'en plus de cela il finance une grande partie du Centre de l'enfance avec ses impôts. Il serait vraiment temps de faire quelque chose pour que cette situation cesse et que notre crèche municipale redevienne attractive pour les parents. Cela étant, le PCSI vous recommande l'acception du budget. Merci.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. Je donne la parole à M. Francis Carnal.

M. Francis Carnal : Monsieur le Président, chers collègues, chers membres du Conseil municipal. Voici un budget agréable à voir. Toutefois, je me demande si le Conseil municipal n'a pas pêché par excès d'optimisme pour le rendre plus sexy aux yeux de la RCJU en vue de notre arrivée d'ici l'année prochaine. Le rapport mentionne une certaine prudence admise quant à l'évolution de la situation économique pour les revenus fiscaux des personnes morales. Et à côté de ça, on table sur une augmentation significative de l'impôt sur les personnes physiques. Cela semble assez incohérent. Si les entreprises ont déjà recours au chômage partiel actuellement, par ricochet on doit s'attendre à une diminution et non une augmentation du revenu fiscal sur les personnes physiques.

Pour cette raison, Moutier à Venir vous suggère vivement de refuser le budget tel que présenté. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Francis Carnal. La parole est donnée à M. Christophe Winistoerfer.

M. Christophe Winistoerfer : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal et de la presse, chers collègues. Le PSA va soutenir ce budget 2025 qui présente un léger excédent de revenus, très léger, avec une quotité d'impôts inchangée. Les mesures

d'assainissement décidées depuis de nombreuses années, et qui ont permis de réaliser des économies substantielles, couplées à l'excellente fiscalité des personnes morales et physiques constatée ces dernières années, ont permis à la commune de sortir des chiffres rouges et de renouer avec une fortune au 31.12.2023. Les finances communales vont mieux et l'on s'en réjouit. Le budget qui nous est présenté ce soir devrait ainsi nous permettre d'entrer dans le canton du Jura le 1^{er} janvier 2026 avec des finances saines.

L'année prochaine il s'agira en effet d'établir un budget 2026 selon les lois et règles jurassiennes, qui diffèrent sensiblement de celles du canton de Berne et partant il s'agira d'évaluer au mieux les revenus et les dépenses engendrés par la nouveauté afin d'éviter des surprises fâcheuses par la suite.

Dans ces conditions, il est important que les finances communales soient consolidées au moment du transfert. C'est pourquoi le PSA vous invite, à l'instar de ce qu'il fera lui-même, à accepter ce budget 2025. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Christophe Winistoerfer. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte rubrique par rubrique du budget.

0. Administration générale ; la discussion n'est pas demandée.
1. Ordre et sécurité publics, défense ; la discussion n'est pas demandée.
2. Formation ; la discussion n'est pas demandée.
3. Culture, sports et loisirs, églises ; la discussion n'est pas demandée.
4. Santé ; la discussion n'est pas demandée.
5. Sécurité sociale ; la discussion n'est pas demandée.
6. Transports ; la discussion n'est pas demandée.
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire ; la discussion n'est pas demandée.
8. Économie publique ; la discussion n'est pas demandée.
9. Finances et impôts ; la discussion n'est pas demandée.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

Par 30 voix contre 9, le Conseil de Ville de la commune municipale de Moutier

- vu l'article 46 lettre a du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil municipal ;
- sous réserve du référendum facultatif ;

a r r ê t e

Art. 1 : Le **budget communal pour l'année 2025**, basé sur :

a) une quotité d'impôt de **1.94** (inchangée)

b) une taxe immobilière de **1,5 0/00** (inchangée)

c) une taxe d'exemption pour le CRISM de :

2,65 % (inchangée) de l'impôt d'Etat pour les contribuables concernés figurant au registre ordinaire des impôts (minimum Fr. 20.— / maximum Fr. 400.—)

1,0 % (inchangée) du total des impôts encaissés pour les contribuables concernés soumis à l'imposition à la source (minimum Fr. 20.— / maximum Fr. 400.—)

d) un amortissement du patrimoine administratif enregistré au 1^{er} janvier 2016 de manière linéaire, pendant les **16 prochaines années, à un taux de 6.25 %**

e) prévoyant un **excédent de charges de Fr. 521'553.— du Compte global**

f) prévoyant un **excédent de revenus de Fr. 0.— du Compte général***

Compte de résultats	Charges du compte global	Fr. 61'261'670.—
	Revenus du compte global	Fr. 60'740'117.—
	Excédent de charges	Fr. 521'553.—
dont	Charges du compte général	Fr. 43'529'223.—
	Revenus du compte général	Fr. 43'529'223.—
	Excédent de revenus	Fr. 0.—
	Charges Alimentation eau	Fr. 2'296'170.—
	Revenus Alimentation eau	Fr. 2'163'714.—
	Excédent de charges	Fr. 132'456.—
	Charges Eaux usées	Fr. 1'890'043.—
	Revenus Eaux usées	Fr. 1'890'043.—
	Excédent de revenus	Fr. 0.—
	Charges Gestion déchets	Fr. 948'600.—
	Revenus Gestion déchets	Fr. 933'300.—
	Excédent de charges	Fr. 15'300.—
	Charges CRISM	Fr. 448'755.—
	Revenus CRISM	Fr. 320'975.—
	Excédent de charges	Fr. 122'780.—
	Charges SI commerciale	Fr. 6'718'818.—
	Revenus SI commerciale	Fr. 6'514'492.—
	Excédent de charges	Fr. 204'326.—
	Charges SI exploitation	Fr. 5'472'061.—
	Revenus SI exploitation	Fr. 5'401'621.—
	Excédent de charges	Fr. 70'440.—

Art. 2 : Le budget est déposé à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

**Excédent de revenus de Fr. 23'749.— budgétisé en augmentation de l'excédent au bilan.*

9. Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Pour l'introduction du congé menstruel » (No 1837 – MO 743)

La motion charge le Conseil municipal de mettre en place, pour les collaboratrices de la Municipalité, un congé menstruel de vingt-deux jours par année, avec possibilité de prise de trois jours de congé par mois et par menstruation au maximum. Les personnes concernées par la dysménorrhée n'auront pas l'obligation de produire un certificat médical.

Le Conseil municipal a dans un premier temps pris contact avec d'autres collectivités publiques ayant examiné cette problématique, notamment les villes d'Yverdon-les-Bains, de Fribourg et de Zurich. Le statut du personnel de la ville d'Yverdon-les-Bains comprend notamment un article rédigé ainsi :

« Art. 104 bis Congé menstruel en cas de règles douloureuses

¹ Il est accordé au personnel de l'administration communale souffrant de menstruations douloureuses et incapacitantes un congé rémunéré qui ne doit pas dépasser 3 jours par cas et par mois.

² Le cumul des congés ne doit pas dépasser douze jours par année civile pour un 100 % et est accordé au prorata du taux d'activité pour les taux partiels.

³ La Municipalité peut exceptionnellement accorder un congé supplémentaire sur préavis du Service des ressources humaines. En principe, un certificat médical doit être présenté. »

Par ailleurs, un sondage a été organisé au sein du personnel communal féminin. 117 personnes ont reçu le document. 53 d'entre elles ont répondu (45,2 %). Au vu des réponses fournies, il semble que la problématique préoccupe les personnes sondées (dans leur majorité) et qu'une solution telle qu'un congé pourrait être envisagée.

Le Conseil municipal est sensible aux arguments des auteurs de la motion ainsi qu'au remarques et commentaires formulées par le personnel dans le cadre du sondage. Il considère qu'un dispositif pourrait être envisagé.

Les contours d'une nouvelle disposition réglementaire méritent toutefois d'être affinés en vue d'une mise en œuvre. Les conséquences en termes d'organisation doivent en outre être pesées avec soin. Un projet pilote pourrait être envisagé.

En ce sens, et compte tenu des inconnues qui doivent encore être élucidées, le Conseil municipal propose au Conseil de Ville **d'accepter la motion sous la forme du postulat.**

M. Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil municipal tient d'abord à remercier chaleureusement MM. Paget et Meyer du dépôt de leur intervention qui fait écho à diverses études contemporaines.

La motion invite le Conseil municipal à la réflexion quant à l'octroi aux employées municipales d'un congé menstruel de trois jours par mois et par menstruation au maximum, pour un total annuel de vingt-deux jours, là encore au maximum. De plus, les personnes concernées par la dysménorrhée n'auraient pas l'obligation de produire de certificat médical.

Pour compléter le rapport et introduire le sujet, j'ai plongé dans la présentation de ce même sujet parue dans la presse régionale en fin de semaine passée.

Il y est notamment rappelé que le Conseil municipal est sensible aux arguments développés par les auteurs de la motion de même qu'aux remarques et commentaires formulés par le personnel dans le cadre d'un sondage et qu'il est tout à fait disposé à envisager de mettre en place un dispositif à ce sujet.

En outre, vous aurez appris que certaines communes de plus grande taille certes ont déjà inclus dans leur législation l'un ou l'autre article à ce sujet aussi.

Mais je ne vous cache pas que ce même Conseil municipal a besoin de temps et d'un peu plus de compréhension pour bien définir tous les tenants et aboutissants d'une telle mise en œuvre.

Le nombre de jours de congé proposés pourrait par exemple se révéler contre-productif et inciter les décideurs à engager de préférence des hommes lors de mises au concours de places de travail.

Comme bien exprimé dans le rapport, les conséquences en termes d'organisation doivent absolument être pesées avec soin.

Ainsi, compte tenu de tous les paramètres qui méritent encore d'être mieux cernés, le Conseil municipal vous propose d'accepter la motion sous la forme du postulat. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. M. Aitor Meyer, vous avez la parole.

M. Aitor Meyer : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Alors il faut déjà que ma feuille se stabilise. Sur la forme, la réponse du Conseil municipal elle est de qualité. Déjà l'idée du sondage et de la consultation est très bien parce que ça permet d'avoir, au-delà d'un chiffre

ou d'un pourcentage, ça permet d'avoir des retours, de commentaires, etc., qui permettent de connaître plus précisément les préoccupations des personnes éventuellement concernées. Premier point.

Deuxième point, on a une satisfaction quant au fait que les consultations menées permettent de savoir ce qui se fait dans d'autres communes de manière précise et, le cas échéant, si la motion transformée en postulat est acceptée, on aura déjà un modèle. Donc sur la forme on est satisfait et donc déjà nous disons que nous acceptons la transformation de la motion en postulat.

En effet, on comprend parfaitement la nécessité pour le Conseil municipal d'affiner les modalités de mise en place du congé menstruel. En outre, il nous semble intéressant, le cas échéant, si vous acceptez, nous l'espérons, ce postulat, il nous semble intéressant éventuellement d'impliquer les employées ou de prendre en compte les commentaires ayant été faits. Ça c'est intéressant.

Ceci dit, en cas d'acceptation du postulat, on espère malgré tout que le projet de congé menstruel, ou le projet pilote selon ce qu'il adviendra si c'est accepté, arrivera aussi lentement que nécessaire, mais aussi vite que possible. J'ai fait du plagia de formule. Donc nous appelons le Conseil de Ville à approuver ce postulat. Merci pour votre écoute.

M. le Président : Merci M. Aitor Meyer. Nous avons donc pris note que vous acceptiez la transformation de votre motion en postulat. La discussion continue. M. Julien Berthold, vous avez la parole.

M. Julien Berthold : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le sujet de la motion qui nous occupe ce soir a trop longtemps été tabou. Cela doit cesser. La problématique des menstruations mérite d'être traitée et les services publics se doivent de montrer l'exemple. Plus qu'une simple adaptation de règlement, il s'agit d'un message politique. Nous sommes conscients que le texte de la motion est peut-être un peu trop contraignant, les délais trop courts, néanmoins nous ne souhaitons pas qu'une transformation en postulat soit prétexte à laisser ce sujet de côté.

Est-ce que le Conseil municipal peut nous donner des garanties quant au délai de traitement du postulat ? J'imagine que c'est notre Conseil de Ville qui devra formuler, formellement valider la modification réglementaire, donc quand pourrions-nous espérer nous prononcer sur cette modification ? Je remercie le Conseil municipal. Vous l'aurez compris, nous soutenons le postulat.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. La discussion continue. M. Francis Carnal, vous avez la parole, et après Mme Camille Ostorero.

M. Francis Carnal : Monsieur le Président, chers collègues. Voilà une motion qui part d'un bon principe, un bon sentiment. Mais à mon avis, qui passe un petit peu à côté du bon sens. Premier point qui me vient, c'est d'un point de vue égalitaire. En proposant 22 jours de congés menstruels par année, on offre un peu à l'employeur la possibilité de justifier 10% de salaire en moins pour les femmes. Pour la petite histoire, cette réflexion ce n'est pas moi qui l'ai faite, c'est un adolescent de moins de 18 ans quand je lui ai proposé la chose, il me l'a sorti comme ça.

Deuxièmement, une certaine forme de stigmatisation des personnes concernées est à craindre, car pour pouvoir être prise en compte l'absence devra être justifiée vers l'employeur, alors qu'actuellement une absence pour maladie de moins de trois jours ne requiert pas de justificatif. Si vous voulez comptabiliser un congé menstruel, il faudra signaler que c'était une menstruation, que ce n'était pas une maladie.

Maintenant je m'adresse au Conseil municipal, car celui-ci a failli à ses promesses de clarté quant aux coûts engendrés par les motions déposées. En effet, en 2019, l'UDC déposait la motion 654 et en 2023 le RPJ en remettait une couche avec la motion 740. Ces deux motions demandaient que des chiffres soient fournis quant aux coûts qui sont induits par les motions déposées. Dans les deux cas il était demandé de refuser la motion. Cependant, celle du RPJ avait été acceptée sous la forme du postulat. Le Conseil municipal s'engageait alors à fournir des informations les plus proches de la réalité lorsque la situation le permettait.

Or, dans le cas présent, rien n'a été fait, et il ne faut pas beaucoup plus de trois minutes trente pour faire un petit calcul comme suit : Si la moitié des employées de la commune ont répondu au questionnaire, on peut s'attendre qu'elles se sentent concernées. J'ai pris un seul

jour de congé par menstruation, j'en ai pris dix par année. Ça fait 500 jours. Vous divisez ça par 220 jours qui sont le temps de travail EPT et ça vous donne qu'on a un peu plus de deux emplois plein temps qui sont payés à l'année pour ça. On va prendre ça sur un salaire moyen et puis on aura une idée du coût.

Alors pour ces raisons, je vous propose de refuser cette motion. Merci de votre écoute.

M. le Président : Merci M. Francis Carnal. La parole est donnée à Mme Camille Ostorero.

Mme Camille Ostorero : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Je vais rejoindre mes collègues sur plusieurs points ce soir. Tout d'abord le Rauraque tient à communiquer son soutien aux auteurs de la motion et à souligner aussi que je suis la seule femme à m'exprimer pour l'instant sur le sujet.

Nous avons à cœur de souligner l'importance de cette thématique pour toutes les personnes souffrant de dysménorrhée et autres symptômes liés aux menstruations. Nous nous disons satisfaits du sérieux avec lequel le dossier a été pris en main et nous saluons le fait que le Conseil municipal se soit approché d'autres communes pionnières en la matière, mais également de ses collaboratrices par le biais d'un sondage, puisque celui-ci démontre la préoccupation de ces dernières pour cette thématique.

Nous trouvons la proposition des Jeunes progressistes de gauche très ancrée dans la réalité et adaptée à la question des douleurs menstruelles. Nous serions heureux et heureuses de la voir appliquée comme telle à Moutier, qui deviendrait ainsi aussi une commune pionnière dans la région.

Nous comprenons qu'il s'agit d'un projet complexe et qui demande du temps au Conseil municipal à appliquer. Cependant nous partageons la crainte que ce dossier soit un peu oublié et que nous n'ayons pas de propositions concrètes du Conseil municipal dans les prochains mois.

Le Rauraque ce soir vous recommande d'accepter cette motion sous la forme du postulat mais, tout comme nos collègues des Jeunes progressistes de gauche je pense, nous resterons vigilants à toute communication du Conseil municipal à ce sujet. Merci beaucoup.

M. le Président : Merci Mme Camille Ostorero. La discussion continue. M. Enzo Dell'Anna, vous avez la parole.

M. Enzo Dell'Anna : Je vais un peu accaparer quelques réflexions que nous avons eues au RPJ. Je pensais que mes collègues auraient fait une petite intervention. Etant quand-même assez sensible à ce sujet et ayant ma fille et mon épouse qui ont et ont eu des règles assez douloureuses, je comprends parfaitement la problématique en somme d'une affaire handicapante lorsque ces douleurs se produisent. Cependant, les employés communaux sont déjà payés à 100% dès le premier jour lorsqu'il y a un jour de maladie. Donc est-ce vraiment nécessaire de rajouter une couche, de faire une étude, de refaire un règlement qui spécifie comme l'a dit M. Carnal qu'on devrait dire je suis malade parce que j'ai mes règles ? Franchement, personnellement, je trouve un peu cette motion inutile. Il y a déjà tout ce qu'il faut qui est en place, en plus, de manière très discrète. Je ne vais pas donner de recommandations de vote, je vous laisse libres, personnellement je n'en vois pas l'utilité. Merci.

M. le Président : Merci M. Enzo Dell'Anna. La discussion continue. M. Aitor, Meyer, vous avez la parole.

M. Aitor Meyer : Je pense que sur le point du budget, je pense que c'est un peu un désaccord de principe. Est-ce qu'on considère qu'un congé menstruel vaut la peine d'être, pas tellement la peine d'être financé mais en tout cas a le mérite d'exister, à notre sens oui. Bon ce n'était pas très argumenté. La question de la stigmatisation je pense que ça peut en effet arriver que si on introduit un congé menstruel, il y a une forme de stigmatisation qui arrive. Ça on ne peut pas l'anticiper. Mais à mon avis ce n'est pas en soi le congé menstruel qui engendrera de la stigmatisation envers les personnes concernées, c'est plutôt une culture de travail malsaine et sexiste qui fait qu'on va avoir ce congé menstruel qui va être utilisé comme manière de réifier les femmes d'avoir cet espèce de recul en arrière qui est une inquiétude complètement légitime d'ailleurs, mais qui à mon avis dépendra non pas en soi du

congé menstruel, mais de est-ce qu'à la commune de Moutier il y a une culture de travail qui fait que le congé menstruel est utilisé ou non, et perçu ou non de manière sexiste ? Je pense que c'est plutôt ça le point principal, par rapport à cet argument-là. Merci beaucoup.

M. le Président : Merci M. Aitor Meyer. La discussion continue. Je donne la parole à M. le Maire, qui souhaite répondre à la question de M. Berthold notamment. M. Marcel Winistoerfer, vous avez la parole.

M. Marcel Winistoerfer : Je réponds un peu à toutes les questions en vrac. Oui M. Berthold je pense à peu près qu'il nous faudra une année pour cerner vraiment l'histoire. On a aussi ce temps-là à disposition en fait légalement aussi pour pouvoir répondre, et je pense qu'il est utile. J'aimerais rassurer aussi Mme Ostorero, M. Dell'Anna, on ne va pas oublier cette affaire, je vous promets, ça restera un suivi pour le Conseil municipal. Quant à M. Carnal, il a bien évidemment des soucis ici, il a développé des soucis économiques. C'est justement ceux-là qui nous font faire en sorte qu'on ne peut pas répondre ce soir. On ne peut pas vous donner ce soir des éléments précis sur les dépenses qui seront celles de la commune ou de la municipalité si on acceptait d'entrer en matière. On va entrer en matière mais on va vous proposer quelque chose justement avec des chiffres et quelque chose de précis. Voilà pourquoi on ne vous répond pas ce soir directement. Mais je vous propose quand même d'accepter le postulat. Merci beaucoup.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

Par 24 voix contre 10, la motion No 1837 – MO 743 es acceptée sous la forme du postulat.

10. Réponse du Conseil municipal au postulat du PCSI intitulé : « Repensons les foires ! » (No 1841-PO 155)

Le postulat charge le Conseil municipal de proposer une nouvelle formule afin de faire revivre les deux foires annuelles communales.

Le Conseil municipal partage les préoccupations de l'auteur de l'intervention. Le format actuel des foires peine à convaincre et devrait être repensé intégralement.

En 2020, à la suite de diverses remarques liées à la dénomination des foires et au manque de marchandise associée (cramias et bolets), il a été décidé de transformer l'intitulé pour plus de cohérence. Après la pandémie, bon nombre de marchands ont pris leur retraite ou ont fait faillite. Dès lors, une nette diminution de participation a été constatée.

Au vu de ce constat, le service de la Police administrative a tenté de démarcher plusieurs artisans locaux (entre Porrentruy et Bienne, en passant par la Vallée de Tavannes et le Vallon de St-Imier), sans succès. Les petits commerçants privilégient les marchés plus grands, notamment celui de Bienne. Les commerçants de la place ont également déserté les foires. Par le passé, presque tous prenaient un banc, les restaurateurs installaient des comptoirs devant leur vitrines. Ce n'est plus le cas depuis plusieurs éditions.

Au printemps 2024, seul trois commerces ont participé à la foire. Cet automne, un seul était inscrit. De manière globale, entre 75 et 80 marchands étaient accueillis avant la pandémie et ce chiffre est réduit de moitié lors de « bonnes éditions » depuis la fin du COVID.

Le service de la Police administrative a également fait le choix de limiter le nombre d'exposants proposant les mêmes produits. Cette option a été largement appréciée par les

habituels, même s'il a eu pour conséquence la diminution du nombre de stands. La qualité a été privilégiée plutôt que la quantité.

Une éventuelle modification des dates a été envisagée. La question a été posée aux marchands qui participent régulièrement aux foires. Là encore, il apparaît compliqué de modifier le calendrier, sous peine d'entrer en collision avec d'autres marchés. La participation serait encore plus faible, voire nulle. Cette option a été largement déconseillée par les habitués.

Quant au périmètre, le nombre de participants ayant fortement diminué, il avait été revu afin d'impacter le moins possible la circulation. Un autre emplacement que la Vieille Ville compliquerait l'accès aux marchands avec leur véhicules et ne serait pas plus accessible et/ou visible pour les citoyennes et les citoyens.

Le Dicastère de l'Economie partage lui aussi les préoccupations des auteurs du postulat.

La « bonne formule » ne paraît toutefois pas aisée à trouver. Il s'agira sans doute de mandater un expert ou de mettre sur pied un groupe de travail à même de formuler des recommandations.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de **Ville à accepter le postulat**. Un rapport pourrait ainsi être présenté d'ici quelques mois, assorti de propositions.

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Vous avez pu prendre connaissance du rapport du Conseil municipal qui vous invite donc à accepter ce postulat. Je crois que les conclusions des auteurs du texte sont assez claires. Elles sont partagées par le Conseil municipal, nous devons renouveler ces foires et trouver la bonne formule. Aujourd'hui nous ne l'avons pas, je crois qu'il faut être assez clair là-dessus. Pour avoir pris contact avec d'autres communes, certains bons exemples existent, mais ce dont on se rend compte, c'est qu'il y a toujours des ressources, ressources humaines et financières, parfois importantes qu'il faut mettre à disposition, notamment par exemple dans l'engagement d'un city manager comme ça a été fait par loin d'ici, ou des animateurs de centre-ville comme d'autres communes aussi de l'Arc jurassien ont fait pour faire revivre leurs foires ou d'autres événements du centre-ville ou des différentes communes.

Je crois qu'il faut pouvoir faire une pesée d'intérêts, il faut arriver avec des solutions concrètes. Je crois qu'il faut aussi avoir le courage de se faire aider par des ressources externes pour essayer de trouver vraiment la bonne solution. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal vous invite à accepter le postulat. Nous reviendrons avec des propositions d'ici quelques mois et peut-être pour déjà anticiper la conversation si elle tourne comme toute à l'heure, quand je dis quelques mois c'est d'ici une année. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. M. Julien Berthold, vous avez la parole.

M. Julien Berthold : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'allais pas poser la question sur le délai sachant que c'était déjà un postulat à la base, j'étais conscient que ça ne pouvait pas se faire très rapidement, néanmoins nous sommes très satisfaits de constater que le Conseil municipal partage nos inquiétudes s'agissant des foires, et nous attendons avec impatience les propositions concrètes qui arriveront, comme on l'a entendu, d'ici une année environ. Nous invitons donc à accepter ce postulat. Merci.

M. le Président : Merci M. Julien Berthold. La discussion continue. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le postulat No 1841 – PO 155 est accepté.

11. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Benoit Marchand (Moutier à Venir) intitulée : « Ramassage des déchets encombrants et des déchets verts dans la République et Canton du Jura » (No 1838 – IN 525)

Le changement d'appartenance cantonale n'aura aucun effet sur la relation entre la Municipalité et Celtor SA, qui restera actionnaire et continuera de bénéficier des prestations tout comme le font, actuellement et depuis des années, deux communes jurassiennes (Les Genevez et Lajoux). Les citoyens prévôtois pourront ainsi continuer de bénéficier des centres de collectes de Celtor à Tavannes et Rondchâtel.

Concernant le ramassage porte à porte pour les déchets encombrants et verts, le Canton du Jura n'interdit pas cette pratique, mais indique qu'une taxe causale doit être appliquée pour couvrir les coûts de la collecte (article 13, chiffre 4 de la loi sur les déchets).

Le Gouvernement jurassien invite la Municipalité de Moutier à revoir son système de ramassage ou à introduire une taxe causale si elle tient à garder un ramassage porte à porte. Dans une lettre du 13 août 2024, l'Office de l'environnement du Canton du Jura indique que les communes jurassiennes ont disposé d'un délai de quatre ans pour se conformer à cette exigence légale, soit jusqu'au 1^{er} mars 2025.

La Municipalité a demandé à pouvoir disposer du même délai d'adaptation de quatre ans, à partir du 1^{er} janvier 2026.

La taxe causale « pollueur payeur » veut que la personne qui fait usage d'une prestation publique doit payer la part qui correspond au coût réel de sa consommation. Cela contraint la Municipalité à revoir son mode de fonctionnement tant au niveau des taxes que sur le terrain (mode d'enlèvement des déchets). A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de fournir des informations quant à la façon dont ce changement affectera les citoyennes et citoyens prévôtois.

La mise en place de dispositions transitoires permettra, dans un premier temps, de poursuivre avec l'organisation actuelle, puis de nous inspirer de ce qui aura été imaginé dans les autres communes jurassiennes, afin de permettre la mise en œuvre d'un système efficient pour la ville de Moutier.

M. Stéphane Girardin, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, il faut savoir que nous avons demandé à repousser les réponses à cette interpellation et la suivante, car nous avons besoin d'éléments concrets de la part des services de la République et Canton du Jura concernés. Nous voulions ainsi répondre au mieux, selon la situation actuelle. Vous aurez pu remarquer, en prenant connaissance de la réponse du Conseil municipal, qu'il y aura en effet quelques modifications concernant l'enlèvement et la tarification des déchets au porte à porte d'ici quelques années. Selon les interrogations en lien avec le transfert, il a été constaté que la population accorde une grande importance au dossier des déchets. Pour cette raison, avant de pouvoir prendre une décision claire, nous devons encore étudier les différentes pistes envisageables.

Pour terminer, vous avez également remarqué que l'utilisation du centre de collectes de Celtor sera toujours possible car nous en resterons actionnaires. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. L'auteur de l'interpellation, M. Benoit Marchand, se déclare-t-il satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse formulée ?

De sa place, M. Benoit Marchand se déclare satisfait de la réponse donnée.

12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Centre relative à une déchetterie centralisée (No 1840 – IN 526)

Le Conseil municipal répond comme il suit aux questions posées :

- **Où en est-on avec le projet de déchetterie qui semblait bien avancé en 2017 vu que deux sites étaient à l'étude ?**

Il est fait mention de deux sites : l'un a été rapidement abandonné car sa mise en œuvre était beaucoup trop contraignante. Lors de la séance d'information du 29 novembre 2023 au point N° 7, Celtor a communiqué les informations suivantes :

- Malgré ses promesses, l'entreprise qui avait été approchée n'a pas trouvé de solution à proposer ;
- Recherche d'une surface pour implanter une déchetterie pour le Cornet ;
- Besoins : 1'000-1'200 m² / minimum 10 ans, selon investissement. La Municipalité ne dispose pas d'autres informations à ce jour.

- **Est-ce que le Conseil municipal est toujours en contact avec Celtor pour une participation financière d'un des sites et a-t-il pris contact avec le nouveau centre de tri Gotri à Develier dans ce même sens ?**

Le Conseil municipal a pris contact ni avec Celtor, ni avec le centre de tri Gotri à Develier.

La Municipalité n'a, semble-t-il, pas d'intérêt majeur qui nécessiterait un rapprochement avec l'entreprise Gotri. Étant actionnaire de Celtor, Moutier bénéficie de nombreuses prestations gratuites ou très intéressantes qui ne le seront pas forcément en tant que client chez Gotri. Tout fonctionne très bien avec Celtor et la Commune n'a aucune raison d'envisager un changement.

- **Est-ce que le transfert de la commune dans la République et Canton du Jura entraînera des conséquences sur la création d'une déchetterie communale ou intercommunale ?**

La Municipalité restera actionnaire de Celtor et continuera de bénéficier de toutes les prestations. Le transfert de Moutier dans le Jura n'aura aucun impact sur la possibilité, comme actuellement, d'utiliser les déchetteries intercommunales de Tavannes et Rondchâtel, ce qui satisfait aux dispositions de la loi jurassienne sur les déchets.

La création d'une déchetterie communale est du ressort des autorités municipales et non cantonales. Reste réservée la question de l'octroi d'un éventuel permis de construire.

- **Récemment, nous avons pu lire dans le Quotidien Jurassien qu'à partir du 1^{er} janvier 2026 il serait interdit de procéder au ramassage des déchets encombrants par le biais du "porte à porte". Le Conseil municipal a-t-il pris le dossier en main ? Si oui, comment ? si non, pourquoi ?**

Concernant le ramassage porte à porte, la loi jurassienne sur les déchets (LDSP art. 13, chiffre 4 du 9 décembre 2020) mentionne : « *En cas de ramassage porte à porte régulier, une taxe causale est appliquée pour couvrir les coûts de la collecte* ». Dès lors, par lettre du 28 mai 2024, le Gouvernement jurassien a invité la Municipalité à modifier son mode de fonctionnement.

Selon une lettre du 13 août 2024 de l'Office de l'environnement du Canton du Jura, les communes jurassiennes ont disposé d'un délai de quatre ans pour se conformer à cette exigence légale, soit jusqu'au 1^{er} mars 2025.

La Municipalité a demandé à pouvoir disposer du même délai d'adaptation de quatre ans, à partir du 1^{er} janvier 2026.

La législation cantonale jurassienne contraindra la Municipalité à revoir son mode de fonctionnement tant au niveau des taxes que sur le terrain (mode d'enlèvement des déchets). A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de fournir des informations quant à la façon dont ce changement affectera les citoyennes et citoyens prévôtois.

La mise en place de dispositions transitoires permettra, dans un premier temps, de poursuivre avec l'organisation actuelle, puis de nous inspirer de ce qui aura été imaginé dans les autres communes jurassiennes, afin de permettre la mise en œuvre d'un système efficient pour la ville de Moutier.

M. Stéphane Girardin, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous aurez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Centre qui partage des éléments de réponses avec la précédente. La collaboration avec Celtor se déroule très bien et les temps de trajet avec Gotri sont quasiment semblables. Nous n'avons donc aucune raison de modifier ce qui fonctionne actuellement. En ce qui concerne l'implantation d'une éventuelle déchetterie dans la zone de Moutier et environs, nous pouvons ajouter que Celtor n'a pas encore abandonné les recherches selon les derniers contacts que nous avons eus.

Concernant la question relative au ramassage des déchets spécifiques au porte à porte, nous n'avons rien à ajouter à ce qui a été dit lors de la précédente réponse. Pour conclure, nous pouvons comprendre que ces réponses ne vous satisfont pas totalement, mais sachez que le Conseil municipal ne se repose pas sur ses lauriers et que le dossier des déchets est sur notre table. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. L'auteur de l'interpellation, M. Sébastien Queloz, se déclare-t-il satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse formulée ?

De sa place, M. Sébastien Queloz se déclare partiellement satisfait de la réponse donnée et demande la discussion. Cette demande est accordée car elle est acceptée par plus de douze membres du Conseil de Ville.

M. Sébastien Queloz : Merci M. le Président. Si je peux me contenter des réponses données par le Conseil municipal et au vu de l'approche du transfert de la commune dans la République et Canton de Jura, j'aurais souhaité entrevoir davantage de stratégie à moyen et long terme en matière de gestion des déchets. Une étude de rentabilité, de collaboration intercommunale, de lieux d'implantation n'est pas très engageante et démontrerait une envie de faire évoluer ce service en adéquation avec les défis écologiques et financiers qui s'annoncent. Le SEOD a notamment accepté un budget prévisionnel 2025 largement bénéficiaire comme annoncé sur RFJ en fin de semaine passée. Il y a donc bel et bien un intérêt financier dans ce domaine.

Avec l'ouverture du SEOD à Boécourt et la prochaine extension de ce dernier au Prés-Roses à Delémont, nous pourrions attendre de la part de notre partenaire Celtor d'accorder de l'intérêt et un investissement dans le développement d'une déchetterie communale ou intercommunale. Moutier et sa couronne n'est pas plus en retrait que les communes de la région Delémontaine et mériterait que l'on se penche plus au sérieux sur le sujet. J'ai bien compris que le Conseil municipal s'attelle à cette tâche, et je vous remercie de cette précision d'avance. Merci.

M. le Président : Merci M. Sébastien Queloz. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

13. Réponse du Conseil municipal à la Question écrite du PSA intitulée : « Quelles perspectives pour les collaborations intercantionales suite à l'entrée de Moutier dans la République et Canton du Jura ? » (No 1843 – QU 422)

Le Conseil municipal partage les préoccupations de l'auteure de l'intervention et tient, en préambule, à rappeler que son action en matière de collaboration a toujours été guidée par la volonté de maintenir ce qui fonctionne, dans l'intérêt de la population de Moutier.

Il convient ensuite de distinguer les collaborations intercantionales qui engagent les cantons de Berne et du Jura et les collaborations intercommunales dont la Municipalité est partie prenante. La décision du CJB de ne plus systématiquement subventionner les institutions culturelles de Moutier dès le transfert effectif relève d'une volonté politique cantonale, en l'occurrence de Berne. Quand bien même le Conseil municipal a invité, en vain, le Conseil-exécutif à faire reculer le CJB, la ville de Moutier n'a pas de prise sur cette regrettable décision.

Le dossier de la collaboration intercommunale a été empoigné dès le début des travaux liés au transfert. Soucieux de dresser un état des lieux complet et de mener une approche proactive, le Conseil municipal a adressé, le 11 février 2022, un questionnaire à onze communes voisines restées bernoises. Plus de trente collaborations, de toute nature, ont été inventoriées. Cette prise de température s'est soldée par un bilan contrasté. Si quatre communes ont accueilli favorablement cette démarche, la grande majorité des communes du Conseil intercommunal du Grand Val (CIGV) n'a pas souhaité y donner suite, faisant preuve de méfiance, voire de défiance, à l'égard des autorités de Moutier.

Toujours à l'initiative de la Municipalité, pas moins de trois réunions se sont tenues en présence des représentants du CIGV. Des thématiques aussi diverses que l'accès à l'eau de secours, le centre de déchets carnés, le CRISM, le SeJAC ou encore la Bibliothèque ont été abordées dans un enthousiasme très relatif.

Concernant le dossier scolaire, le Conseil municipal reprendra contact avec le CIGV lorsque la situation liée à l'éventuelle implantation d'une école secondaire à Grandval sera complètement clarifiée par l'Etat de Berne.

Ces précisions étant données, le Conseil municipal répond comme il suit aux questions posées.

- **Les cantons de Berne et du Jura ont-ils un projet commun de collaboration malgré le départ de Moutier dans le Canton du Jura ?**

Comme déjà évoqué, ces collaborations dépendent d'accords entre les gouvernements jurassien et bernois. Il n'appartient pas à la Municipalité de Moutier de s'ingérer dans des affaires strictement cantonales. En tout état de cause et dans l'intérêt de la population, le Conseil municipal reste vigilant quant au nombre, à la qualité et à la pérennité des collaborations existantes ou à venir, que ce soit dans le domaine scolaire, de la formation, des transports, de l'environnement, de la santé et de la sécurité publique, entre autres domaines.

- **Devons-nous nous attendre à de nouvelles restrictions telles que celles annoncées par le CJB en février 2024 ?**

Voir réponse à la question N° 1

- **Le Conseil municipal est-il actif dans l'élaboration de la poursuite de cette collaboration intercantonale ainsi que dans des projets de collaborations avec les communes de la couronne Prévôtoise (projet autour de la jeunesse avec le SeJAC, par exemple) ?**

Oui, comme expliqué, le Conseil municipal défend le maintien des collaborations, et ce à tous les niveaux. Toutefois, c'est l'intérêt de la population de Moutier qui oriente ses démarches. Une planification est actuellement en cours de réalisation concernant la collaboration intercommunale. Des contacts seront pris avec chacune des communes concernées. Concernant le SeJAC, le Conseil municipal se félicite de son rayonnement en

matière de cohésion sociale. Des réflexions en lien avec le développement de cette structure sont actuellement en cours, tant avec la République et Canton du Jura que l'Etat de Berne.

- **Le Conseil municipal peut-il nous faire part d'un inventaire synthétique de la situation actuelle de ces collaborations intercantionales (toujours en vigueur, en discussion, abandonnées) ?**

Du point de vue macro, et exclusivement au niveau intercommunal, le Conseil municipal constate qu'un grand nombre de collaborations sont en cours de discussions (école secondaire, accueil extrascolaire, SeJAC, bibliothèque, école de musique, transports urbains, par exemple). La participation de la ville de Moutier à des syndicats de communes est également un thème qui occupe le Conseil municipal ces derniers mois. Cela concerne le SEME, l'Arrondissement du cimetière, le home La Colline, le BSJB et, dans une moindre mesure, la Protection civile et la Conférence régionale des transports. A cet égard, l'année 2025 sera celle de la concrétisation en matière de collaboration intercommunale. S'agissant des collaborations qui s'éteindront, on notera que le périmètre du Centre de renfort sera réduit durant une phase transitoire au périmètre de la ville de Moutier. Avec le transfert, la collaboration du SSRP avec la commune de Belprahon deviendra caduque.

M. le Président : De sa place, Mme Jeanne Lusa se déclare-t-elle satisfaite, partiellement satisfaite ou non satisfaite de la réponse donnée ?

De sa place, Mme Jeanne Lusa se déclare satisfaite de la réponse formulée.

14. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Avec le OUI le 22 septembre dernier sorti des urnes dans le canton du Jura et dans le canton de Berne, c'est un pas définitif qui a été franchi en direction du transfert. Désormais tous les voyants sont au vert, et je dirais même que l'avant dernier pas vient d'être franchi avec la votation du 24 novembre sur la création du district, puisque cette validation par les ayants droit jurassiens est évidemment un signal extrêmement positif et met en œuvre ce principe de décentralisation des prestations, qui sont donc assurées du côté de Moutier, qui deviendra donc une ville district.

La prochaine étape, et vous l'avez peut-être vu, cela a été communiqué il y a quelques heures seulement, c'est l'assemblée fédérale qui devra valider la modification territoriale, conformément aux bases légales, et cela se fera vraisemblablement durant la cession de printemps 2025. Et ça, je vous le promets, ça sera vraiment la toute dernière des étapes.

Au niveau institutionnel, il faut préciser aussi que le Parlement de la République et Canton du Jura a validé les actes légaux qui permettent la création d'un guichet unique en Prévôté, qui fera office de pilote, comme ça a été maintes fois répété ici à cette tribune, et puis que le même Parlement a aussi accepté en première lecture la modification de la loi sur le personnel, la Lper, du canton du Jura, qui permet donc la mise en œuvre de la reprise des postes des fonctionnaires cantonaux bernois et employés de la Municipalité de Moutier, qui étaient concernés par une cantonalisation ou un transfert de leur poste.

Au niveau du personnel communal, il y a de nombreux groupes de travail au sein de la Municipalité, ça avance très bien, nous en sommes à bout touchant. Nous pourrons faire durant le premier trimestre de l'année prochaine une présentation exhaustive au Conseil de Ville sur l'avancée précise.

Il y a un autre dossier qui a aussi connu je dirais une fin heureuse, ou un début heureux, ça dépend dans quel sens on regarde, c'est le dossier qui concerne ESPAS, puisque le Gouvernement jurassien a validé et communiqué le principe de l'octroi d'un mandat de

prestations par le canton du Jura à ESPAS pour la poursuite de ses activités en Prévôté, et cela vient aussi souligner le principe maintes fois répété du Conseil municipal de maintenir ce qui fonctionne bien au-delà du transfert.

Nous en sommes actuellement aussi à bout touchant concernant le dossier du SEME. Là aussi une communication plus précise pourra être faite en début d'année prochaine.

Et puis enfin, concernant le dossier des écoles, et bien le Conseil municipal a pris acte de la décision du canton de Berne d'ouvrir une école secondaire à Grandval. La commune de Moutier fera bien évidemment avec les effectifs de Moutier et de Perrefitte pour développer son offre scolaire. Le Conseil municipal orientera aussi son offre d'accueil extra-scolaire, qui était à bout touchant en tenant compte de ce nouveau paramètre. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber pour ces informations.

15. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

M. le Président : Aucune information.

16. Communications

Interventions parlementaires déposées le 2 décembre 2024

- Motion urgente de M. Patrizio Robbiani intitulée : « Quelle politique et stratégie du 3^e âge de la part de nos autorités communales ? » (N° 1854 – MO 750).
- Motion des Jeunes progressistes de gauche demandant la mise en place d'un accès PMR dans les écoles enfantines ainsi que dans l'école à journée continue de la Courtine (N° 1855 – MO 751).
- Postulat du RPJ intitulé : « Obstacles urbains gênant le déplacement des personnes à mobilité réduite et des poussettes au centre-ville » (N° 1856 – PO 158).
- Interpellation des Jeunes progressiste de gauche relative aux conditions de travail des apprenti-es au sein de la Commune de Moutier (N° 1857 – IN 528).
- Question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée : « Contrôle électrique lors de manifestations à Moutier : pourquoi mandater des entreprises externes ? » (N° 1853 – QU425).
- Question écrite des Jeunes progressistes de gauche relative à l'accompagnement des élèves transgenres à Moutier (N° 1858 – QU 426).

17. Questions orales

M. le Président : Nous avons une personne qui s'est annoncée en début de séance, c'est M. Daniel Heizmann, à qui je cède la parole.

M. Daniel Heizmann : Merci M. le Président. Bonsoir à vous toutes et tous. J'aurais juste une petite question, plutôt une interrogation, concernant les illuminations de Noël puisque nous approchons de Noël. La ville s'embellit avec ses lampadaires, ses sapins, enfin ses étoiles, et bien j'ai de nouveau constaté que qu'est-ce que c'est terne quand on veut se rendre à l'Hôtel de Ville par la Vieille Ville. Alors je ne sais pas si ce n'est pas terminé de

poser ces décorations, mais j'espère quand-même que vous allez faire quelque chose, parce qu'alors s'il n'y a plus que la route cantonale qui traverse Moutier qui doit être illuminée, et puis là où Moutier vit, dans ses commerces, devant ses restaurants, on doit chacun amener sa bougie quand on veut aller manger une pizza ou boire un verre, je trouve que ça fait un petit peu désastreux. Donc je ne sais pas si ce n'est pas terminé ou si vraiment vous n'allez pas le faire. Mais je souhaite que vous le fassiez. Donc j'attends une réponse. Merci.

M. le Président : Merci M. Daniel Heizmann. Pour le Conseil municipal, M. Marc Tobler, vous avez la parole.

M. Marc Tobler : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'ai pas trop saisi la question, mais je peux vous rassurer que vous n'aurez plus longtemps à devoir vous promener en bougie parce que je pense que ça va s'allumer, mais je ne sais pas exactement quand. Mais c'est en train de se finaliser.

M. le Président : Merci M. Marc Tobler. M. Daniel Heizmann vous déclarez-vous satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, M. Daniel Heizmann se déclare satisfait de la réponse donnée, observe et constate.

18. Divers

M. le Président : M. Patrizio Robbiani s'est inscrit pour un divers. Je lui cède directement la parole.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues. J'interviens dans les divers avec deux casquettes sur la tête. Ça ne se voit pas mais j'ai effectivement deux casquettes sur la tête. Celle de Conseiller de Ville et celle de Président de l'Association Conseil des seniors de la ville de Moutier.

Depuis sa création, chaque fin d'année, je monte à cette tribune pour vous informer sur les activités mises en place par le Conseil des seniors.

Je me permets donc de vous faire un résumé du rapport d'activités 2024 de ce même conseil.

En date du 29 janvier 2024, nous avons réalisé une assemblée constitutive afin de créer et de pérenniser notre Conseil des seniors. Doté de statuts, d'un comité et de membres, nous sommes devenus l'Association Conseil des seniors de la Ville de Moutier.

Notre Conseil compte une douzaine de membres actifs. Le comité est constitué comme suit : Patrizio Robbiani, Président ; Roland Piquerez, Vice-président ; Alain Claude, Secrétaire ; Alain Beuchat, Caissier ; Chantal Konrad, Assesseuse. Le comité s'est réuni à trois reprises. Les membres ont participé à onze séances : une séance constitutive, neuf séances ordinaires et une séance extraordinaire.

A cela, il faut rajouter le travail administratif accompli en dehors de ces séances afin de réaliser les différents documents et courriers administratifs envoyés aux divers organes que sont les autorités communales, à d'autres associations, demandes de dons, communiqués de presse, articles dans Moutier.ch, des flyers et affiches pour promouvoir toutes nos activités.

Nous sommes également actifs dans deux commissions municipales : Patrizio Robbiani représente le Conseil des seniors à la Commission politique du 3ème âge ; Elisabeth Gigandet représente le Conseil des seniors à la Commission prévention et promotion de la santé.

Il y a eu donc une participation au gardiennage de l'expo Jura-24 ;

Participation avec la fonction d'accompagnant à la sortie des aînés ;

Divers entretiens avec le Conseil municipal pour un projet d'un contrat de prestations ;

Trois activités Jass : un jass de printemps, un jass d'été et un jass d'hiver qui est toujours en cours.

Le Conseil des seniors, en collaboration avec le Service des Repas à domicile, a mis en place une table d'hôtes hebdomadaire.

Il y avait la participation au concours des soupes, et en collaboration avec l'ATE Jura, l'organisation des Cours « être et rester mobile ».

De plus, il y a une ouverture d'un Point de rencontre pour seniors au restaurant «Il Capitano» en collaboration avec M. Didier Studer, animateur professionnel en lien avec la personne âgée et patron de l'espace.

Si nous avons pu réaliser tous nos projets et toutes nos activités, c'est grâce à nos partenaires et donateurs.

Nos remerciements vont au Conseil municipal, à la Chancellerie de la Ville de Moutier, à la Commission politique du 3ème âge, au service des Infrastructures, parcs et promenades de la Ville de Moutier et au concierge de la Maison prévôtale.

Nous remercions vivement nos donateurs. De peur d'oublier quelqu'un, nous renonçons à les nommer, mais, ils se reconnaîtront.

Nous remercions également les médias de notre région qui ont réalisé des articles et filmé nos activités. Ce qui nous a donné encore plus de visibilité au sein de la population.

Avant de conclure mon intervention, il convient de remercier tous les membres du Conseil des seniors. Par leur précieuse collaboration, ils ont apporté des projets et animé avec succès toutes nos activités. Et ceci bénévolement. Nous ne sommes pas rétribués pour notre travail, nous ne touchons pas de jetons de présence, ni d'indemnités. Alors oui, un énorme merci aux membres du Conseil des seniors de la Ville de Moutier.

En conclusion : En moins de deux ans, le Conseil des seniors a déjà accompli de belles réalisations. Mais ce n'est qu'un début ! De nombreux projets sont encore en cours de préparation. Alors, je lance un appel. Le Conseil des seniors de Moutier a besoin de vous ! Nous sommes à la recherche de nouveaux membres pour enrichir notre équipe et contribuer à nos projets destinés à améliorer la qualité de vie des personnes de plus de 60 ans de notre ville.

Nous avons besoin de personnes, comme vous, pour les amener à bien. Alors, n'hésitez plus, venez rejoindre le Conseil des seniors. Merci de votre écoute.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. Nous avons un deuxième divers qui était annoncé, celui de M. Enzo Dell'Anna. Je lui cède la parole.

M. Enzo Dell'Anna : Chantal. J'avais écrit ce texte quelques jours avant la belle émission, le bel hommage que t'a fait la RTS ce soir à Forum, et je te rejoins dans l'idée que Moutier ne sera la poubelle de personne, mais plutôt une étincelle. Pour preuve la riche histoire industrielle de notre ville, merveilleusement contée d'ailleurs par Stéphane Froidevaux, le conservateur du Musée d'histoire et la machine-outil de Moutier, que je vous encourage, chers collègues et concitoyens, à soutenir par tous les moyens, c'est un bijou.

Or donc, chère Chantal, tu as décidé de suspendre un de tes costumes. Quarante ans que tu t'es investie corps et âme pour ta commune de cœur. Quarante ans, vraiment ? Tu ne les fais pas. Une bien belle tranche de vie à plusieurs niveaux politiques. Avec une ténacité et un engagement vigoureux, une vision des choses qui nous tiennent à cœur, à nous le RPJ, que tu laisses orphelin, orphelin d'un guide, d'un phare dans la nuit, d'une boussole. Mais l'élan que tu as donné et que tu as empreint de ta personnalité restera. Tu as lutté pour notre ville bien aimée Moutier, le but du RPJ est atteint. Tu as donc bien mérité de réduire la voilure. Merci encore pour tout et pour rester dans le thème, nous ne souhaitons bon vent pour tes prochaines activités. Car bien entendu tu ne te limiteras pas au tricot devant la cheminée n'est-ce pas ? A bientôt Chantal dans d'autres lieux. Ton RPJ.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

M. le Président : Merci M. Enzo Dell'Anna. Je cède la parole à Mme Chantal Mérillat.

Mme Chantal Mérillat : Merci infiniment Enzo. Ces paroles me touchent beaucoup. Mesdames, Messieurs, oui c'est le dernier Conseil de Ville pour moi, ça ne se fait pas sans émotions, mais je voudrais remercier en particuliers, maintenant que je suis au terme de mon engagement politique, tous ceux qui, au cours de ces années, ont participé et ont

permis que cet engagement soit extrêmement agréable et quelques fois, je l'espère, efficace. Mes remerciements vont d'abord au Conseil municipal et à M. le Maire, et aux conseils qui vous ont précédés, avec chacun de ses conseillers et avec vous j'ai eu des contacts agréables et cordiaux, je vous en remercie.

Mes remerciements vont aux services de l'administration communale, avec lesquels j'ai travaillé pendant de nombreuses années quand j'étais, comme vous, Conseillère municipale. Je les remercie pour leur disponibilité. Je vous remercie, mes chers collègues, en particuliers pour cette législature et ces assemblées qui sont devenues paisibles et agréables, c'est infiniment plaisant, merci.

Il y a quarante ans en effet que j'entrais en politique. Au Conseil municipal d'abord et ensuite au Conseil de Ville. J'y ai siégé toujours avec plaisir et intérêt. J'ai toujours eu mon engagement politique et ça se justifie, vous le savez, Enzo l'a très bien dit, par l'intérêt et l'amour que je porte à Moutier, aux intérêts et à l'avenir de cette ville pour laquelle j'ai évidemment lutté pendant de nombreuses années. Cette ville qui est devenue la mienne puisqu'elle m'a accueillie en 1972 de ma petite Belgique natale.

Je ne voudrais pas terminer ces quelques propos sans lancer un message à mes consœurs, les jeunes femmes d'aujourd'hui. Je voudrais leur dire que l'exercice de la chose publique, c'est très difficile, très exigeant, parfois ingrat, mais c'est terriblement enrichissant au plan personnel. Ça donne de la confiance, ça donne de l'assurance, ça ouvre le champ des intérêts, ça ouvre le champ des rencontres, ça ouvre le champ de nouveaux défis. Je ne peux que les encourager, si la question les titille, à se lancer, elles verront qu'elles en sortiront gagnantes. Mais, parce qu'il y a un mais, Mesdames, je vous dirais aussi que si une femme veut faire une carrière en politique, même modeste comme la mienne, il faut soit qu'elle soit célibataire sans enfant, soit qu'elle ait un compagnon qui soit d'accord, qui soit complaisant et qui soit d'accord de prendre le relais à la maison, ce qui a été mon cas. Je profite de te remercier mon chouchou pour tout ça. Je vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année, et surtout à ce cénacle de beaux débats fructueux et sereins. Je vous remercie.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. Y a-t-il d'autres divers ? M. le Maire, vous avez la parole.

M. Marcel Winistoerfer : Voilà chère Chantal, je ne vais pas rallonger. Tous simplement merci, merci infiniment, merci de tout cœur pour tout ce que tu as fait pour ta ville, pour ta région, pour ton canton ces derniers quarante ans. C'est quand-même une situation invraisemblable. Merci, vraiment merci. On a besoin de « Chantal », on a besoin de tout le monde, on a besoin des forces vives, de toutes les forces vives pour bien conclure notre affaire, notre affaire transfert, c'est essentiel.

C'est avec ce constat que je vous souhaite, au nom du Conseil municipal, à vous, mais aussi à vos familles et à vos proches, de très belles fêtes et une année 2025 remplie de santé, de paix, de joie, de lumière, de tendresse et de très belles surprises. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. Y a-t-il encore d'autres divers ? Si ce n'est pas le cas, avant l'apéritif, j'aimerais juste encore vous adresser quelques mots, avant de remettre mon mandat de Président du Conseil de Ville. Je vous promets, ça ne sera pas long.

Monsieur le Président élu du Conseil de Ville,
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Madame, Messieurs les membres du Conseil municipal,
Mesdames, Messieurs,

Le temps file... Nous voici déjà arrivé·e·s au terme de la dernière séance du Conseil de Ville de l'année 2024.

Avant de céder ma place, je tenais encore ici à vous remercier officiellement, chers collègues du Conseil de Ville, de m'avoir fait l'honneur de me porter à la Présidence de notre législatif durant cette année.

Je garderai de cette expérience de très beaux souvenirs, au service de notre commune et de ses habitant·e·s.

À la place qui fut la mienne, j'ai pu constater à quel point notre cité traverse une période exceptionnelle, avec son prochain transfert dans un nouvel environnement cantonal... De fait, il est question de prendre son destin en mains, de dessiner les contours de nouvelles structures politico-administratives, autrement dit, de façonner le Moutier de demain.

Je ne sais pas si nous réalisons toujours bien à quel point cette législature est historique. Elle mérite, à mon sens, un engagement de tous les instants, résolument optimiste car tourné vers l'avenir.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter à notre ville des lendemains joyeux ! Je l'invite à croire en ses capacités et à ne pas sombrer dans un pessimisme moribond. Oui, beaucoup de choses peuvent et doivent nous rendre fiers d'être Prévôtois·e·s. Ouvrons les yeux, capitalisons sur ce qui fonctionne, améliorons évidemment ce qui peut l'être et, encore une fois, engageons-nous !

Excellente fin d'année à toutes et tous et merci de votre attention.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

La séance est levée à 21 h 22

Au nom du Conseil de Ville

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier :

B. Eschmann

V. Simonin